ATD
QUART MONDE
VIERTE WELT

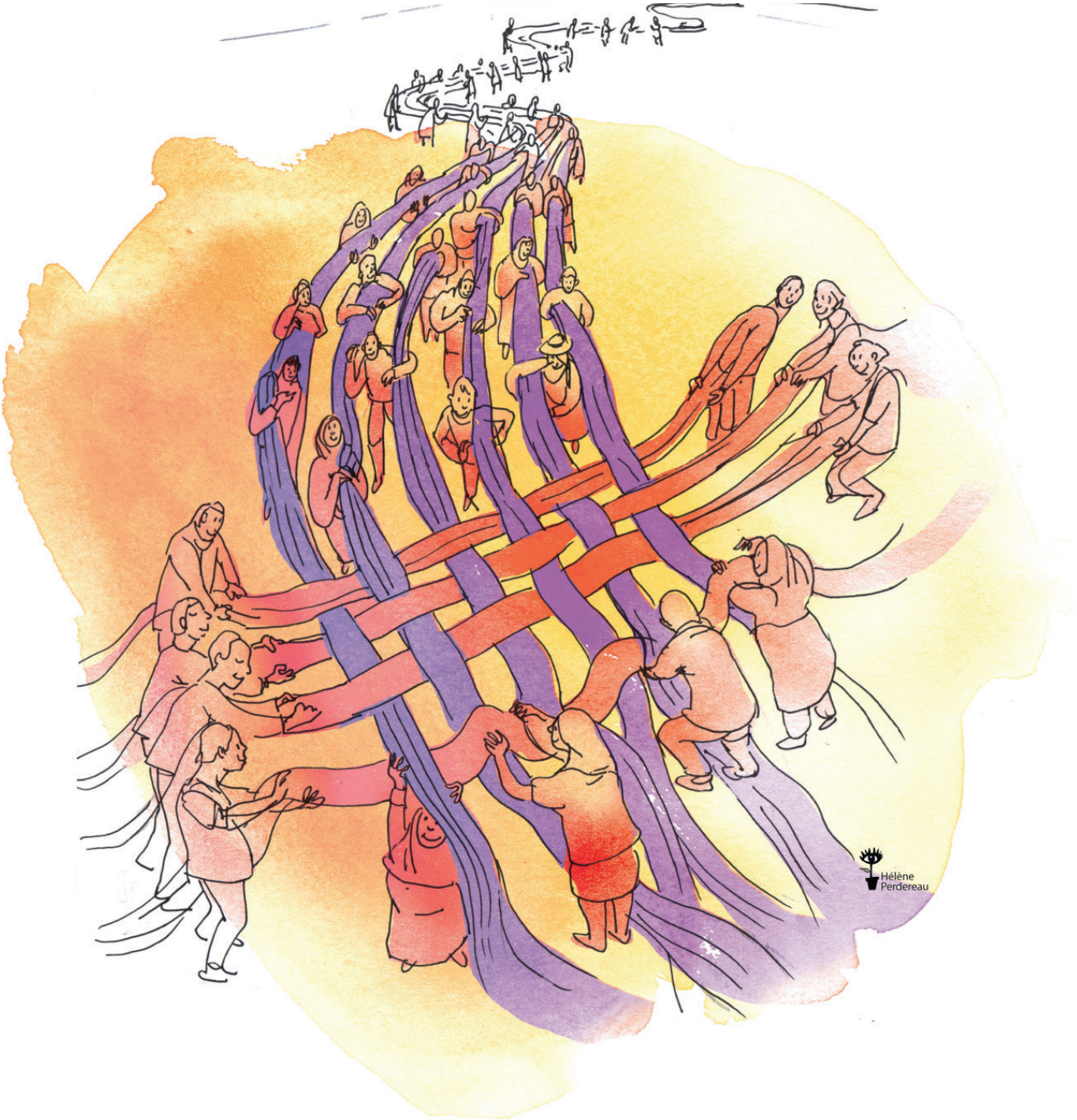

BÂTIR UN AVENIR SANS PAUVRETÉ POUR LES ENFANTS : PARENTS, INSTITUTIONS ET SOCIÉTÉ ENSEMBLE

BÂTIR UN AVENIR SANS PAUVRETÉ POUR LES ENFANTS : PARENTS, INSTITUTIONS ET SOCIÉTÉ ENSEMBLE

Ce document fait connaître un portrait de famille sur trois générations en même temps que les résultats essentiels de deux recherches participatives menées par le Mouvement ATD Quart Monde entre 2019 et 2023 :

Résultats de la recherche *« Chantier familles »* présentés dans le rapport international *« Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants : parents et société ensemble »* : https://www.atd-quartmonde.org/batir-un-avenir-sans-pauvrete-pour-les-enfants-parents-et-societe-ensemble-chantier-familles/

Résultats de la recherche *« Pauvreté — Identité — Société » présentés dans le rapport final « Rapports entre institutions, société et personnes vivant la pauvreté en Suisse : une expérience de violence qui continue »* : https://atd.ch/projet-pauvrete-identite-societe/

Depuis plus d'un demi-siècle, le Mouvement ATD Quart Monde Suisse mène des actions de partage du savoir et de plaidoyer local et national visant que les personnes vivant dans la pauvreté deviennent de réels partenaires dans les différents domaines culturels, sociaux et politiques. En 1984, un travail résultant de vingt années de présence dans le pays, édité dans le livre « Des Suisses sans nom », permet de mieux cerner cette réalité que le pays ne voulait voir, celle d'une pauvreté persistante de génération en génération.

Dès les années 1980, ATD Quart Monde s'est engagé, avec d'autres, dans la dénonciation de ce qui est devenu un scandale d'État : les internements administratifs et les placements extra-familiaux touchant des centaines de milliers d'enfants, jeunes et adultes. Depuis les excuses du Gouvernement adressées en 2013 aux victimes de ces mesures de coercition à des fins d'assistance, ATD Quart Monde continue avec d'autant plus de force et de détermination à engager recherches et actions afin que le passé, le présent et le devenir du pays s'écrivent et se bâtissent avec l'expérience, l'intelligence et le courage de celles et ceux qui en sont exclu·e·s pour cause de pauvreté. Ce document présentant un portrait de famille sur trois générations et les résultats de deux recherches participatives en témoigne.

Sur le plan international, ATD Quart Monde a cette même nature, celle d'engager des recherches réunissant plusieurs pays et continents avec l'équitable participation de personnes vivant dans la pauvreté, de professionnel·le·s et de scientifiques. La plus importante en est la recherche internationale conduite par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford nommée « Dimensions cachées de la pauvreté » (2019) : https://www.atd-quartmonde.org/dimensions-cachees-pauvrete/

« Le monde de la misère n'a pas démissionné, surtout pas pour les enfants. (...) Reconnaître cette lutte serait une manière de pardon, mais qui reconnaît ces efforts parfois héroïques ? »

Joseph Wresinski
fondateur du Mouvement ATD Quart Monde

RÉSUMÉ

« Qu'est-ce qu'on fait de mal ? Malgré tous nos efforts nos enfants vivent la même misère que nous ». C'est avec leur indignation, leur frustration et incompréhension qu'en 2019, des parents en situation de pauvreté, tous âges confondus, ont interpellé le Mouvement ATD Quart Monde. Cette interpellation est devenue le fil rouge d'une recherche-action participative et internationale intitulée « Chantier familles », dont les résultats sont réunis dans le rapport **« Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants : parents et société ensemble ».** En Suisse, France, Belgique, Royaume-Uni, Pologne, Pays-Bas et Espagne, au sein du Mouvement, des groupes de parents en situation de pauvreté se sont constitués. Dès le départ, des universitaires de disciplines diverses se sont joint·e·s à cette recherche qui appelle à une transformation profonde du système de protection de l'enfance en Europe.

Dans le même temps, de 2019 à 2023, le Mouvement ATD Quart Monde a mené en Suisse le projet de recherche « Pauvreté — Identité — Société » (PIS). Il est né de la conviction qu'il est indispensable de mettre un terme à la violence et à l'absence de protection institutionnelles — reconnues en 2013 comme telles par la Confédération en ce qui concerne les mesures de coercition à des fins d'assistance pratiquées en Suisse jusqu'en 1981. Grâce à la méthode du Croisement des savoirs [i], des personnes en situation de pauvreté, des professionnel·le·s et des scientifiques ont travaillé ensemble, d'une part sur ce que cela signifie, aujourd'hui en Suisse, de vivre dans la pauvreté et de dépendre d'un soutien, et d'autre part sur la manière dont le lien entre assistance et coercition s'est développé jusqu'à aujourd'hui. Les enseignements de ce travail de recherche, y compris les réflexions sur les pistes de changement issues des dialogues avec des professionnel·le·s externes au projet, sont réunis dans le rapport **« Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : une expérience de violence qui continue ».**

Durant les trois années de ce projet de recherche « Pauvreté — Identité — Société », ATD Quart Monde a aussi entrepris d'écrire **le portrait sur trois générations d'une famille suisse** dont la première génération a vécu les mesures de coercition à des fins d'assistance, afin de démontrer plus spécifiquement comment le lien entre protection de l'enfant et mesures coercitives s'est développé jusqu'à aujourd'hui. Des membres de la famille co-auteurs et co-autrices de ce portrait ont été aussi participant·e·s aux deux recherches en tant que personnes avec un savoir d'expérience de la pauvreté.

Le document présent donne à connaître en primeur en Suisse ce portrait de famille sur trois générations, en y joignant **les propositions de changement** formulées par les participant·e·s du projet de recherche « Chantier familles », mises en lien avec celles élaborées dans le cadre de la recherche « Pauvreté — Identité — Société ». Une synthèse de cette dernière recherche est partagée dans les annexes.

Le premier levier de changement, ressorti dans les deux recherches, concerne la nécessité de rendre visible la pauvreté et le combat quotidien de celles et ceux qui la vivent, soulignant les conséquences de son invisibilisation, notamment la maltraitance institutionnelle et sociale et l'ignorance de la souffrance des personnes en situation de pauvreté.

Le deuxième levier de changement concerne le domaine juridique en matière de protection de l'enfance. Les lois et institutions actuelles sont considérées comme fragilisant les liens essentiels entre un enfant, ses parents, sa fratrie et ses racines. Les parents touchés par la pauvreté appellent à des transformations culturelles profondes et des ajustements de fonctionnement du système légal afin de garantir la reconnaissance et la réalisation de leur droit à bâtir une famille.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

1 INTRODUCTION 6

2 POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS, NE RIEN LÂCHER ! 10

A PORTRAIT DE FAMILLE SUR TROIS GÉNÉRATIONS 11

B LA FORCE DU COLLECTIF 24

3 CHANGER LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN SUISSE ET EN EUROPE 26

A PRISE EN COMPTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN PROTECTION DE L'ENFANCE 27

I. Se former ensemble

II. Un soutien qui développe le pouvoir d'agir

III. Des transformations dans les institutions de protection de l'enfance

B LE DROIT EN PROTECTION DE L'ENFANCE 37

I. Revoir les dossiers de protection de l'enfance

II. Afin que les placements soient temporaires et visent le retour en famille

III. Un débat équilibré devant l'autorité compétente

4 ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX DE LA RECHERCHE « CHANTIER FAMILLES » 46

A TRANSMISSION D'UNE HISTOIRE FAMILIALE 47

B DÉFICIT DE DÉMOCRATIE EN PROTECTION DE L'ENFANCE 48

C LES PÈRES ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE 50

5 PERSPECTIVES 52

ANNEXES

SYNTHÈSE DU PROJET « PAUVRETÉ — IDENTITÉ — SOCIÉTÉ » 55

RÉFÉRENCES 59

N.B. Dans les chapitres 2, 3 et 4 les textes ont été repris du « Chantier familles ». Leur choix a été fait de ne pas utiliser l'écriture inclusive pour en faciliter la lecture au plus grand nombre. En particulier, les deux noms « les participants » et « les professionnels », souvent cités, incluent les femmes et les hommes sans que soient précisés à chaque fois le féminin et le masculin.

— 1
INTRODUCTION

Ce présent document contribue à la valorisation et transmission des projets et recherches dans lesquels les personnes touchées par la pauvreté ont été actrices d'enseignements et de changements pour le pays, en croisant leur savoir d'expérience de la pauvreté avec d'autres chercheuses et chercheurs. ATD Quart Monde participe également au programme de la Confédération pour transmettre l'histoire des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extra-familiaux [ii]. Ce programme se veut créateur d'outils de mémoire et de dialogue sur les thèmes de la responsabilité et de la réparation. Il a aussi pour objectif d'éclairer les liens entre Assistance et Coercition dans le passé, le présent et l'avenir, afin que cela ne se reproduise pas.

Éclairer ces liens entre le passé, le présent et le futur a été le moteur de la recherche menée par le Mouvement ATD Quart Monde entre 2019 et 2023, intitulée **« Pauvreté — Identité — Société » (PIS)**. Elle a eu pour but de « mieux comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté, pour en tirer des enseignements et par là contribuer à ce que la pauvreté ne se répète plus de génération en génération ». Grâce à la méthode du Croisement des savoirs, des personnes en situation de pauvreté (dont la moitié, en première ou deuxième génération, a un lien avec les mesures de coercition à des fins d'assistance avant 1981), des professionnel·le·s et des scientifiques ont mené ensemble cette recherche avec l'objectif d'étudier d'une part ce que cela signifie de vivre dans la pauvreté et de dépendre d'un soutien et d'autre part la manière dont le lien entre assistance et coercition s'est développé jusqu'à aujourd'hui. « Rapports entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : une expérience de violence qui continue » : dans le titre de son rapport final, il a été fait le choix — après une intense réflexion — d'appeler la nature de ces relations par leur nom. Ce sujet de la violence est soutenu aussi par le programme national de recherche « Assistance et coercition » (PNR76) qui a rendu ses travaux en 2024 en nommant « une injustice historique qui déploie ses effets jusqu'à aujourd'hui » [iii].

Le rapport final du projet « Pauvreté — Identité — Société », sorti en mai 2023, a été et est aujourd'hui encore largement diffusé et repris comme un apport essentiel et marquant pour traiter la question de la pauvreté en Suisse. Il est devenu un levier qui permet aux personnes en situation de pauvreté comme à celles qui travaillent sur ces questions de s'engager avec plus de force pour les causes qu'elles défendent ou voulaient défendre depuis longtemps, ou de remettre en question leurs pratiques en sachant qu'elles ne sont pas seules. Il permet de nouer également des partenariats avec certaines institutions pour mener conjointement des projets, suscitant le souhait de collaborations intercantonales ou interinstitutionnelles pour aller vers des changements nécessaires.

Dans le même temps de cette recherche, entre 2020 et 2023, le Mouvement s'est aussi investi dans **l'écriture d'un portrait de famille** sous l'angle de son lien avec les institutions et les placements extra-familiaux, cela sur trois générations. Comprendre la question de ce père et grand-père qui a vécu les mesures de coercition à des fins d'assistance : « Ça se répète, pourquoi ? Parce qu'on est des personnes désœuvrées, parce qu'on n'a pas d'argent, parce qu'on est au social, on est tout de suite jugés. » Ce portrait fait connaître la lutte incessante d'une famille suisse pour briser la spirale des placements d'enfants de génération en génération qui pèse sur les populations les plus pauvres.

Ce portrait de famille a aussi servi dans le cadre d'une autre dynamique — le **« Chantier familles »** — menée en parallèle par le Mouvement international ATD Quart Monde dans divers pays d'Europe, dont la Suisse, pour répondre à l'interpellation de parents en situation de pauvreté : **« Est-ce que nos enfants vont hériter des fruits de nos efforts ou vont-ils vivre la même misère que nous ? »**

Entre 2020 et 2023, des groupes de parents, porteurs de cette interpellation, vivant en Suisse, France, Belgique, Royaume-Uni, Pologne, Pays-Bas et Espagne se sont mis au travail pour répondre aux questions suivantes : Quels sont ces efforts que font les parents pour que leurs en-fants n'aient pas la même vie qu'eux ? Pourquoi leurs efforts pour refuser la pauvreté ne permettent pas aux enfants d'avoir un avenir sans pauvreté ? Ils ont été un peu plus d'une cinquantaine de parents, rejoints par huit universitaires de différentes disciplines qui ont accepté de frotter leur savoir à celui des parents pour ensemble trouver les mots justes qui expriment des sujets encore jamais abordés explicitement, gagner en compréhension, oser entrevoir des changements et enfin oser dire un avenir sans pauvreté pour les enfants. Leurs échanges ont été enrichis des expériences de chacune et chacun qui vivent des situations semblables dans des pays pourtant bien différents.

EUROPE

équipes du mouvement ATD Quart Monde participantes au chantier familles

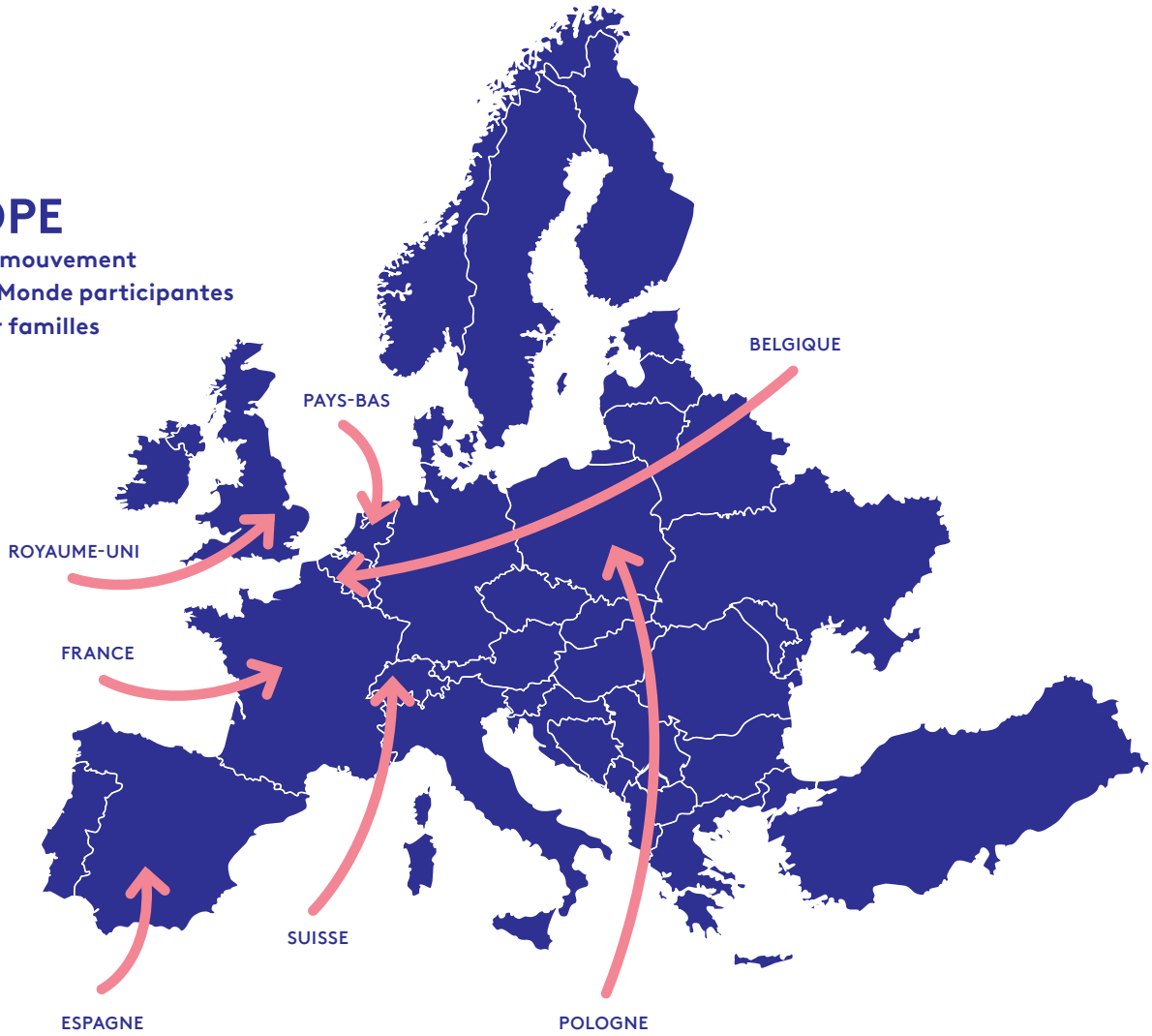

Ces parents ont conduit la recherche vers une politique qui n'est **pas habituellement associée aux politiques de lutte contre la pauvreté : la politique de la protection de l'enfance**. Pour les participant·e·s de tous les pays, la place qu'occupent les mesures de protection de l'enfance dans leur vie et dans leur histoire, souvent sur plusieurs générations, est prépondérante. Par exemple, quand la situation devient difficile et qu'il faut demander de l'aide, des parents ne le font pas par peur d'être jugés, d'être incompris et que cela se retourne contre eux et se termine par le placement de leurs enfants. Être privé de pouvoir élever ses enfants par des mesures de protection de l'enfance est un traumatisme inscrit dans les vies individuelles mais aussi un traumatisme collectif de tout un milieu. **Ce traumatisme ignoré dans sa profondeur par nos sociétés est source d'exclusion et d'enfermement dans le cercle vicieux de la pauvreté.**

Dès le début les participant·e·s au « Chantier familles » ont exprimé : « On veut bien parler de ce que l'on fait pour l'avenir de nos enfants, mais c'est un sujet difficile parce que douloureux, on rencontre tellement d'obstacles, on vit tellement d'échecs et surtout d'humiliations. **Si on le fait c'est pour que les choses changent non seulement pour nous mais pour tous les autres parents, pour tous les enfants.** » À partir de récits individuels et collectifs, les participant·e·s ont pu identifier les causes des difficultés et obstacles qu'ils et elles vivent, aussi bien que leurs ressources et expériences positives, pour les mener vers des pistes de changement. Les objectifs de la recherche ont ainsi été définis :

- Permettre aux personnes en situation de pauvreté d'exprimer la richesse des liens qui les unissent à leurs enfants, ce qui fragilise ces liens, ce qui les consolide, ce qui les préserve ;
- Mobiliser des partenaires impliqués pour inscrire cette réflexion dans le contexte politique, économique, social et culturel propre à chaque équipe ;
- Déceler avec les personnes en situation de pauvreté des moments clés de leur vie qui révèlent soit leurs ressources, leurs potentialités et leurs contributions, soit au contraire des mécanismes de persistance de l'exclusion sociale et de la pauvreté ;
- Élaborer des possibilités, pistes et propositions de changement.

Des propositions de changement ont été élaborées spécialement dans deux domaines : l'invisibilisation de la pauvreté et le droit en matière de protection de l'enfance. Les résultats de ce travail et sa méthodologie ont été partagés dans un rapport international dont le titre est : *« Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants : parents et société ensemble »*[1].

Après s'être plongé dans le portrait d'une famille suisse, le présent document fait connaître les résultats de la recherche « Chantier familles », en mêlant à ses propositions de changement des pistes élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société ». Chaque chapitre de cette deuxième partie est construit de la manière suivante : il part d'un constat de la réalité de vie des parents, pour arriver à des propositions de changement mises en lien avec des pistes élaborées dans le cadre du projet PIS et finit par donner des exemples de bonnes pratiques.

Une troisième partie partage trois éléments transversaux tirés de la recherche « Chantier familles » avant d'en donner des perspectives pour notre pays, afin que l'exigence exprimée par le Conseil fédéral le 11 avril 2013, lorsqu'il a demandé pardon aux anciens enfants placé·e·s et aux autres victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance, puisse être satisfaite : « Tout cela ne doit plus jamais se produire ! [iv] »

[1] En Suisse, dans le projet « Pauvreté — Identité — Société », l'aspect du rôle des institutions a été fortement travaillé, c'est pourquoi cette dimension est inclue explicitement dans le titre du présent document.

— 2
POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS, NE RIEN LÂCHER !

A
PORTRAIT DE FAMILLE SUR 3 GÉNÉRATIONS

Le texte qui suit est le portrait sur trois générations d'une famille suisse dont la première génération a vécu les mesures de coercition à des fins d'assistance. Ce projet d'écriture est né en 2021, au cours de la recherche « Pauvreté — Identité — Société » menée par ATD Quart Monde en Suisse, avec l'objectif de *« mieux comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant la pauvreté, pour en tirer des enseignements et par là contribuer à ce que la pauvreté ne se répète plus de génération en génération »*.

Sur la base d'écrits quotidiens et d'entretiens avec les membres de la famille Favre, une jeune volontaire permanente d'ATD Quart Monde, juriste de formation, a retracé des étapes importantes et des moments forts de leur vie qu'ils et elles lui ont partagés durant trois ans avec une grande confiance. Le plus fidèlement possible, elle en a fait un portrait qui a été relu avec les membres de la famille. Les noms ayant été changés, ils et elles ont avec fierté donné leur accord pour qu'il soit rendu public dans le pays ainsi qu'à un niveau international.

Frédéric

Frédéric Favre est né en 1963 en Suisse, au cœur d'une histoire qui a touché des milliers de familles dans le pays. Durant tout le dernier siècle, jusqu'en 1981 et même au-delà, des enfants et des jeunes ont été placés d'office, sans leur consentement ni celui de leurs parents et sans décision de justice, dans des foyers ou des exploitations agricoles, essentiellement parce que leur famille était pauvre et nécessiteuse. Nombre de ces jeunes ont subi de graves violences, qui continuent de marquer leur vie à jamais. En 2013, le Gouvernement suisse leur a demandé pardon et a reconnu leur souffrance. En 2016, une loi[v] a été votée par le parlement fédéral reconnaissant les injustices qu'ils et elles ont subies et mettant en place des moyens de réparations (programmes de recherches, accès aux dossiers, soutiens financiers, projets d'entraide, ...).

L'enfance de Frédéric

Frédéric porte aujourd'hui le lourd poids de cette enfance vécue « en absence de repères et d'identité », comme il l'exprime. Il n'en a que très peu de souvenirs. Il se rappelle toutefois que sa mère travaillait comme auxiliaire dans un restaurant et que son père l'emmenait les dimanches en promenade dans le cimetière où il travaillait. Il n'a aucune autre image de lui, même son physique lui échappe. Il ne se souvient pas de l'école du quartier où il habitait avec ses parents, pas même d'y être allé. Plus tard, il a pourtant fait des recherches mais n'a retrouvé aucun livret ou certificat scolaire. Cela reste un grand mystère pour lui, ainsi que toutes ces années jusqu'à ses dix ans : « Pour moi c'est un passage vide. J'ai pas de souvenir, négatif ou positif. Je vois pas, je vois rien. Je suis dans le vide. »

Des souvenirs lui reviennent quand il parle de son placement à l'orphelinat dès 1970. Sa dernière petite sœur a été placée en pouponnière dès sa naissance, elle n'est jamais retournée à la maison. Et lorsque Frédéric a sept ans environ, lui, ses deux autres sœurs et son frère sont placés d'office, du jour au lendemain, par le service des tutelles de la ville. Ce jour-là, c'est la cheffe du service qui les a emmenés.

Ses parents n'étaient même pas là. Frédéric dit avoir eu l'impression d'être de la simple marchandise qu'on déplace d'un endroit à un autre. Il ne sait pas expliquer les raisons de leur placement en orphelinat : personne ne le lui a jamais dit. Il parle d'instabilité chez ses parents, sans doute un manque de sécurité au niveau du travail. Et aussi de plaintes de la part des voisins : « La famille a été un peu prise d'assaut », confie-t-il. Il est reconnu que le quartier où habitait sa famille était un haut lieu de pauvreté à cette époque. Il ne serait pas insensé d'imaginer que les parents de Frédéric ont été confrontés à d'importantes difficultés personnelles, professionnelles et familiales dues à une réalité de grande misère. La famille n'a malheureusement pas échappé à une pratique de placements extra-familiaux forcés qui sévissait à cette époque-là.

À l'orphelinat, Frédéric vit séparé de ses frères et sœurs, les enfants y étant regroupés par âge et par sexe. Avec son frère, ils réussissent parfois à se retrouver. Mais avec le temps, il en est arrivé à se demander s'il avait vraiment des sœurs : « J'ai perdu mon identité, je ne savais même pas mon nom de famille. » Là-bas, Frédéric dit que les enfants étaient privés de toute liberté et devaient obéir à un rythme machinal quotidien. Même s'il admet que le placement lui a permis de pouvoir toujours compter sur un lit, un toit et à manger, cette période reste surtout une grande souffrance qui pèse encore lourd sur les épaules de l'homme qu'il est aujourd'hui.

À l'orphelinat, il n'a aucune visite, il ne voit jamais ses parents. Sans aucune explication à ce sujet, il dit l'avoir vécu comme un abandon. Il n'a appris que plus tard — il y a quelques années seulement quand il a eu accès à ses dossiers suite aux excuses du Gouvernement aux victimes de placements forcés — que ses parents étaient en fait interdits de visite. Cette séparation forcée lui fait vivre des moments très sombres où il se culpabilise et où il se demande pourquoi il est là. Il raconte toutefois que l'amour d'une famille qui l'accueille tous les week-ends lui permet de vivre quelques moments de bonheur.

De cette période à l'orphelinat il n'a que de très vagues souvenirs de l'école. Mais vu qu'il n'a pas retrouvé de livret scolaire, il imagine qu'il n'y est pas resté longtemps. Il exprime aujourd'hui qu'on ne lui a pas permis de savoir ni de comprendre ce que lui et sa famille vivaient : il a été exclu de toute information les concernant. Il n'a même aucune photo de ses parents, de ses frères et sœurs et de lui datant de cette époque. En 2017, le droit à l'accès aux dossiers lui a permis — comme à d'autres anciens enfants placés — de découvrir des éléments de sa vie et de celle de ses parents. Mais ces documents restent très difficiles émotionnellement à parcourir pour lui, il y découvre des choses dures sur ses parents, écrites exclusivement du point de vue des autorités. Il n'y trouve aucun écrit de ses parents ou de leurs proches. Frédéric est conscient qu'il y a des vérités qu'il ne connaîtra jamais, alors il se fait « une histoire à embellir pour qu'elle soit moins dure à supporter ».

À partir de ses dix ans, ses souvenirs s'éclaircissent. C'est à ce moment-là que sa mère renoue un lien avec ses enfants. Elle était divorcée du papa et avait un nouveau compagnon. C'était la quête des mères subissant ces placements extra-familiaux forcés que de retrouver un mari avec l'espoir de regagner le droit de visite ou de garde de leurs enfants. Pendant plusieurs mois, cette maman et son nouveau compagnon parcourent chaque week-end plus de 100 kilomètres aller-retour en vélomoteur pour aller visiter les enfants à l'orphelinat. C'est grâce à cette proximité que cet homme gagne petit à petit la confiance de Frédéric et des autres frères et sœurs. Il finit par faire une lettre au juge pour demander de récupérer les enfants et confronte le directeur de l'orphelinat, qui n'accepte le départ que de deux enfants sur les cinq, en s'exclamant : « Ce sont MES enfants. Je les sors TOUS de là ! »

Il y parvient : tous les enfants reviennent à la maison. Cependant, peu après, Frédéric est pourtant à nouveau placé dans un internat pendant une année, à cause de fortes tensions qui naissent entre lui et sa mère. Puis, après le retour de Frédéric au domicile, toute la famille déménage dans le sud de la France, région dont est originaire ce beau-père.

En France, Frédéric est scolarisé mais « l'école ce n'est pas son truc », sauf les calculs. Alors à 13 ans, il demande à son beau-père d'arrêter l'école pour travailler, faire quelque chose de ses mains. Ainsi très jeune, Frédéric commence un apprentissage de maçon dans un établissement fermé et réussit son CAP. Peu après, à 17 ans, il annonce vouloir retourner vivre en Suisse. Il dit trop souffrir de la relation qu'il vit avec sa mère. Il raconte qu'il oscille aujourd'hui encore entre rage et culpabilité : « Pourquoi est-ce que j'ai été le mouton noir de la famille ? » Son beau-père était pour lui un rempart contre cette relation difficile, chez qui il pouvait se réfugier. Celui-ci avait toujours le souci de s'assurer que Frédéric trouve sa place. Frédéric est extrêmement touché et reconnaissant que cet homme ait accepté les cinq enfants de sa compagne comme les siens, réussissant tant bien que mal à créer un esprit de famille. La chance d'avoir vu entrer cet homme dans sa vie est inestimable aux yeux de Frédéric qui le considère comme son père. Lorsque celui-ci se marie avec sa mère, Frédéric choisit de prendre son nom de famille.

La rencontre avec Marie

Quitter son beau-père n'a pas été chose facile. Frédéric revient seul dans la ville de son enfance qu'il ne connaît plus et où il n'a aucun repère. Son beau-père lui avait trouvé un logement — dans un foyer pour apprentis — et un travail — dans une entreprise de construction, en tant que maçon. Avec ses premiers salaires, Frédéric se laisse aller à des jeux d'argent. Il fait la connaissance d'un oncle qui l'emmène tous les vendredis soirs après le travail au bistrot, ce qui lui permet de se faire des amis. Mais c'est aussi là qu'il commence à boire et comme tant d'hommes brisés, à qui le chemin de la vie a fait rencontrer l'alcool très jeune, il ne réussira plus jamais à s'en passer. À 18 ans, Frédéric se trouve un petit studio mais peine à joindre les deux bouts, même s'il continue à travailler. Puis il rencontre Marie, une jeune femme de 19 ans qui travaille dans un magasin en tant qu'employée de commerce. Grâce à elle, Frédéric arrête totalement les jeux d'argent. Le jeune homme se lie fortement aux parents de sa compagne, qui seront des piliers pour lui tout au long de sa vie. Car avec la distance, les liens se sont petit à petit distendus avec ses frères et sœurs et avec sa mère, de qui il n'a d'ailleurs appris la mort que plusieurs mois après l'événement. Par contre, Frédéric garde des liens très forts avec le fils de son beau-père, qu'il considère comme son frère. Son beau-père reste aussi un pilier pour lui jusqu'à sa mort en 2008 qui l'a profondément affecté.

La famille de Marie est d'un milieu modeste. Marie exprime aujourd'hui sa reconnaissance pour l'enfance heureuse et simple que ses parents leur ont offerte à elle, à son frère et sa sœur : « Mon enfance, elle a été en or. » Ses parents compteront beaucoup dans sa vie et celle de sa famille. Ils ont tous été très affectés par le décès du papa en 2023, à l'âge de 91 ans.

Vie de famille de Frédéric et Marie

Peu après sa rencontre avec Frédéric, Marie se trouve enceinte. Ils se marient et emménagent ensemble dans le studio de Frédéric. Léa, leur fille, naît en 1985 lorsque Frédéric a 22 ans et Marie 20. Trop à l'étroit dans leur studio, ils trouvent un appartement de 4,5 pièces dans lequel ils resteront plus de 35 ans. En repensant à la naissance de sa fille, Frédéric confie : « Il m'avait semblé, à ce moment-là, que j'avais accompli quelque chose de solide entre nous. On avait un lien, entre Marie et moi. C'était notre enfant. Et moi j'en étais fier. »

À cette époque, Frédéric n'a pas de problème à trouver du travail, il va de boîte en boîte. Marie a quitté son emploi, son mari préférant qu'elle se consacre pleinement à leur famille. Avec le temps et par envie de travailler, elle réussit quand même à trouver quelques petits emplois, toujours relativement précaires. La famille vit modestement, avec l'argent nécessaire pour vivre dignement. Surtout qu'ils sont tous les deux très débrouillards : ils récupèrent beaucoup de choses dans la rue ou dans des associations, ils créent tout un réseau autour d'eux (famille, amitiés, voisinage) qui les soutient.

Petit à petit, Frédéric et Marie commencent pourtant à engranger des dettes. C'est ce qui pousse Frédéric à demander une tutelle volontaire dans les années 90 pour se mettre à l'abri des créanciers. Marie signe elle aussi le papier, sans réellement comprendre ce que cela impliquera, à cause du jargon juridique utilisé par le juge. Ils resteront depuis lors dépendants toute leur vie de cette mesure devenue curatelle[2], tant il est difficile de se sortir de cette institution. Marie parle de cette curatelle comme la grande cause de ce qui lui a rendu la vie difficile, encore jusqu'à aujourd'hui : « C'est les curatelles qui m'ont foutue dans la merde. Alors que soi-disant ils sont là pour nous protéger. »

[2] Le droit de la tutelle a laissé la place en 2013 à un nouveau régime de protection de l'adulte qui prévoit plusieurs mesures de curatelle d'intensités diverses qui visent à sauvegarder les intérêts notamment financiers d'un adulte. Un curateur est mandaté pour accomplir des tâches déterminées pour le compte de la personne sous curatelle, en fonction de ses besoins. Une curatelle peut être demandée volontairement ou imposée par l'État.

Quelques années plus tard, Marie attend un nouvel enfant. La famille étant désormais sous le regard des autorités étatiques, le service des curatelles la signale auprès du service de protection de l'enfant pour qu'il en assure le suivi. Les raisons du signalement sont encore aujourd'hui floues pour Frédéric et Marie. Ils imaginent que ces raisons sont liées à leur environnement familial de l'époque, marqué par des difficultés financières et la consommation d'alcool de Frédéric qui peut amener des tensions, voire de la violence, pouvant être perçues par le voisinage. Dès ce moment, la famille est très surveillée.

Leur petit garçon Maxime naît fin 1993. Peu après, le service de protection de l'enfant demande à ce que Léa, qui a alors 9 ans, fasse des examens à l'hôpital. Marie l'y emmène mais dès le lendemain, elle apprend qu'elle est interdite de visite : elle doit attendre une décision du juge pour retourner la voir. Le ciel lui tombe sur la tête, raconte Marie. Aucune information ne lui est donnée. Pour Frédéric c'est un choc aussi. Il retombe 30 ans en arrière dit-il, lorsque lui-même a été ainsi placé. Il se dit : « Ça ne peut pas recommencer. »

Le placement de Léa

Après ce temps à l'hôpital, Léa est immédiatement placée par le service de protection de l'enfant dans un foyer extra-familial, « par précaution », disent les travailleurs sociaux de ce service. Maxime, lui, peut rester dans la famille. Marie et Frédéric ne sont autorisés à revoir leur fille que 3 mois plus tard, le temps de lui dire qu'ils n'ont jamais voulu son placement. Avant cela, ils ne savaient pas où était Léa et n'avaient même pas le droit à un coup de fil avec elle. Petit à petit, les droits de visite se sont élargis et Léa a pu rentrer à la maison tous les week-ends. Marie se souvient d'un événement qui l'a marquée à vie. Le jour des 13 ans de Léa, elle décide d'aller la voir au foyer, un cadeau d'anniversaire à la main. N'ayant pas d'argent pour le bus, elle monte à pied jusqu'à la colline sur laquelle le foyer est perché. Deux heures trente après, elle y arrive enfin mais se retrouve devant une porte close : « Non, vous ne pouvez pas la voir. » Les éducateurs présents lui prennent son cadeau des mains et lui demandent de partir.

Léa a finalement été placée durant 4 ans. Quatre longues années durant lesquelles Frédéric et Marie se sont battus pour faire reconnaître leurs droits de parents à vivre en famille, Marie exprime qu'à plusieurs reprises elle a tapé du poing sur la table pour ne pas se laisser faire. Les parents avaient appris que la décision de placement de Léa était fondée sur une grave accusation proférée à leur encontre par des personnes

de leur quartier. Cette accusation s'était avérée fausse, sans preuve, et grâce à l'assistance juridique prise par les parents pour leur défense, le juge de paix avait reconnu leur innocence. Toutefois cette accusation à tort marque à vie la famille et la fragilise fortement. Les conséquences vont jusqu'à atteindre la santé physique : quand Léa sort enfin du foyer, sa maman fait sa première attaque cardiaque, avant d'en faire une seconde lors de son séjour de deux mois à l'hôpital. Marie n'a pourtant que 35 ans. Leur couple en pâtit aussi : Frédéric boit davantage et les tensions s'intensifient. Marie exprime sa souffrance : « Ils n'auraient jamais dû nous l'enlever, ça a tout cassé. »

Plusieurs années plus tard, lorsque leur fils Maxime a 18 ans, Frédéric et Marie se séparent — sans jamais divorcer — et Marie quitte le domicile familial. Frédéric confie s'être retrouvé très seul, malgré les liens forts qu'il garde jusqu'à aujourd'hui avec sa famille. À son départ du domicile familial, Marie trouve un nouveau logement. Cependant, suite à une erreur administrative de l'aide sociale qui n'a pas payé le loyer, Marie est expulsée de ce logement et se retrouve sans domicile fixe. Elle est souvent hébergée à droite à gauche et ainsi pendant trois ans, elle connaît la rue. Elle a pu ensuite retrouver un appartement, puis un autre, dans lequel elle est toujours aujourd'hui.

Marie

Marie exprime qu'encore aujourd'hui elle n'a pas la vie facile. Elle vit avec très peu d'argent et subit un contrôle permanent des institutions, surtout de l'aide sociale et du service des curatelles : « On me baisse tout le temps mon argent du mois alors que je suis déjà au minimum. Ils trouvent que ma facture de téléphone est trop grande. Mais c'est déjà le seul truc qui me reste. Je dois toujours me justifier de tout. Le service social doit tout savoir. » Frédéric s'est aussi retrouvé dépendant de l'aide sociale pendant plusieurs années avant de réussir à obtenir il y a peu de temps une rente Assurance-Invalidité (AI)[3], qui lui procure des revenus un peu plus élevés. Il a également une curatelle plus légère qu'auparavant. Mais tout comme Marie, Frédéric doit constamment se battre avec ces institutions pour que sa dignité soit respectée, ce qui explique aussi pourquoi tous les deux restent si liés et solidaires malgré leur séparation.

[3] L'Assurance-Invalidité (AI) est une assurance sociale suisse qui soutient financièrement les personnes durablement empêchées de travailler par des problèmes de santé.

Marie retrouve de temps en temps du travail, malgré une santé abîmée par la vie. Mais elle a l'obligation de déclarer tous ses revenus au service de l'aide sociale qui en retire une partie conséquente dans le but de payer les dettes. Ces petits travaux lui permettent tout de même de compléter un peu son argent du mois et surtout : « De savoir que je suis encore utile à quelque chose. » Elle parle aussi de l'énergie qu'il lui faut déployer chaque jour pour résister à la stigmatisation qu'entraîne le fait d'être à l'aide sociale et sous curatelle. Tout est rendu plus difficile, comme la recherche d'emploi ou d'appartement. « Tu vas t'inscrire dans une régie pour trouver un logement et tu dis que t'es " au social ", plein de régies vont te dire non. » Frédéric aussi parle du poids que ces institutions font peser sur lui : « J'ai toujours l'impression d'avoir une enclume sur la tête parce que je suis sous curatelle. »

Ce poids institutionnel, Marie le ressent au quotidien, lui causant bien des souffrances et soucis, au point qu'elle a parfois pensé que « la meilleure solution serait de partir de ce monde ». On sent Marie très usée et meurtrie par cette vie difficile et les combats quotidiens, malgré le réseau qu'elle a su créer autour d'elle tout au long de sa vie. Lorsqu'elle se balade en ville, Marie s'arrête à chaque coin de rue pour saluer quelqu'un, écouter ses soucis. Elle est surnommée « Mère Teresa » : voisins, amis, tous expriment combien sa générosité est sans limite, qu'elle est toujours prête à aider les uns et les autres comme elle le peut. Pour sa famille, Marie est un pilier, « une tour Eiffel » dirait Frédéric, qui met toutes ses forces pour tenir tout le monde réuni. Elle a cette attention que ses enfants, petits-enfants, Frédéric aussi, ne manquent de rien, au risque parfois de passer elle-même en dernier.

Léa

L'enfance de Léa

Les souvenirs d'enfance de Léa sont plutôt mauvais, notamment ceux de sa période au foyer, dont elle garde une grande blessure, même un rejet : « Les foyers, je ne veux plus en entendre parler, ça a vraiment été un des pires moments de ma vie. » Elle parle beaucoup de ses grands-parents maternels, tant ils lui ont apporté : « Mes grands-parents ça a toujours été sacré pour moi. » Ils les emmenaient régulièrement son frère et elle se balader, leur offrant des bols d'air et leur donnant l'amour pour la montagne.

À l'école, Léa raconte avoir souffert de stigmatisation de la part de ses professeurs et camarades de classe liées à son handicap — étant malentendante de naissance —, à sa particularité de haut potentiel intellectuel (HPI) et à son milieu social. Tant de différences qui se sont manifestées comme des obstacles pour accéder à une voie scolaire de préparation aux études supérieures. Cet exemple en témoigne : lors d'un rendez-vous chez l'orienteur scolaire, Léa exprime son désir de devenir infirmière. La réponse de ce professionnel est brutale : « Tu sais, les études ça coûte cher. » Cet échange brise le rêve de Léa. Son espoir finit par s'éteindre quand ses parents, mal informés des conséquences, sont convoqués pour signer un papier de demande d'AI[4] qui liera leur fille à ce système avant même qu'elle ait terminé l'école. Elle se voit ainsi contrainte à trouver un apprentissage proposé et financé par l'AI plutôt que celui qu'elle aurait librement choisi.

[4] L'Assurance-Invalidité (AI) a aussi vocation à soutenir des jeunes par des formations spécialisées dans le but de les accompagner dans le passage à la vie active et ainsi éviter qu'une rente AI ne leur soit versée.

Léa commence donc un apprentissage de cuisinière à 16 ans. Une fois son apprentissage terminé, elle exerce à plusieurs endroits, notamment dans les cuisines de différents hôpitaux. Même si elle apprécie ce métier, elle ne s'imagine pas l'exercer toute sa vie et garde l'espoir de pouvoir travailler un jour dans le monde médical.

L'entrée dans l'âge adulte et la naissance de Manon

À cette époque, les parents de Léa vivent toujours ensemble et elle habite chez eux. Mais la relation avec son père n'est pas facile, alors à 18 ans Léa part vivre dans une structure pour jeunes adultes qui connaissent des difficultés familiales. La justice de paix[5] décide de lui instaurer une curatelle de gestion et de représentation pour sauvegarder ses intérêts. C'est une amie à elle qui prend cette responsabilité, sans pour autant l'exercer avec toute la diligence nécessaire. Léa commence à accumuler quelques dettes.

[5] En tant qu'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA) dans ce canton, la justice de paix traite et suit l'ensemble des mesures de protection prévues par le Code civil à l'égard de personnes majeures ou mineures.

À 21 ans, Léa est enceinte de son premier enfant. La famille Favre est toujours sous le regard du service de protection de l'enfant qui apprend de suite la grossesse de Léa et n'attend pas, ni ne concerte la jeune maman, avant de rédiger un rapport demandant au juge le placement de son bébé dès la naissance, à moins que la maman n'accepte d'aller dans un foyer mère-enfant. Les raisons ne lui sont pas clairement exprimées mais Léa comprend qu'il l'estime trop jeune et sa situation trop instable pour accueillir un bébé. Ce qu'elle et sa famille ont vécu dans le passé aura sûrement aussi influencé la décision. Une curatelle éducative[6] lui est imposée. À trois mois de grossesse, Léa décide d'aller dans le foyer mère-enfant, pour éviter le placement de sa fille à la naissance.

[6] Une curatelle éducative est une mesure imposée par le juge aux parents dont les enfants sont suspectés d'être menacés dans leur développement. La personne qui exerce cette responsabilité assiste les parents de ses conseils et de son appui dans la prise en charge de l'enfant et rend compte de l'évolution la situation à l'APEA.

Léa accouche prématurément d'une petite fille, Manon, qui doit rester plusieurs semaines à l'hôpital en néonatalogie. Pendant cette période, Léa ne peut la voir qu'accompagnée d'une infirmière ou d'un médecin. Lorsque la petite Manon peut sortir de l'hôpital, elle rejoint sa maman dans le foyer mère-enfant. Dans ce cadre, Léa confie avoir été constamment contrôlée par les éducateurs : « Je ne me sentais pas traitée comme capable. La nuit, on ne me laissait pas ma fille dans ma chambre. Si elle pleurait, c'était les éducateurs qui allaient lui donner le biberon. On ne me faisait pas

confiance, du coup je ne pouvais pas avoir confiance en moi. » Alors elle ne peut plus y rester : « Ayant vécu dans un foyer en étant gamine, j'avais de nouveau ces mauvaises images d'éducateurs derrière moi et je ne supportais plus », exprime-t-elle. Mais à ce moment-là, elle n'a pas d'appartement et doit retourner vivre chez ses parents. Au vu des tensions qui existent entre elle et son père, le service de protection de l'enfant et le juge estiment que la petite Manon ne peut pas vivre dans cet environnement. Alors qu'elle n'a pas encore une année, il est décidé de la placer dans un foyer extra-familial. Pendant les premiers mois, Léa n'a le droit qu'à une heure de visite par semaine. Puis, elle est autorisée à la voir, en plus de cela, deux heures le week-end.

La naissance de Sarah

Deux ans après la naissance de Manon, Léa attend un deuxième enfant alors qu'elle habite toujours chez ses parents. Elle accouche en 2008 d'une petite Sarah qui naît en pleine forme. Pourtant, à la maternité, Léa ne peut prendre son bébé qu'une petite heure dans ses bras, le temps qu'elle soit transférée en néonatalogie par décision de justice. Léa ne comprend pas les raisons de cette mesure vu le bon état de santé du nouveau-né. Une curatelle éducative sur Sarah est alors instituée très rapidement et, tout comme avec Manon, Léa ne peut jamais être seule avec sa petite fille nouvellement née : « Ils voulaient être sûrs que je ne leur fasse pas de mal. Je leur disais : oui je peux les battre, mais à coup de cœur, à coup de bisous, à coup de câlins, alors ça c'est sûr ! »

Après cette courte période à la maternité, Léa accepte, afin d'éviter un placement, d'aller avec Sarah dans une structure qui accueille mère-enfant. Même si l'accompagnement y est un peu meilleur, les mamans pouvant dormir avec leur enfant, Léa continue à ressentir une surveillance qui l'empêche d'être à l'aise. En plus, les jours de visite à son aînée placée dans un foyer à 30 km de distance, Léa devait faire le difficile choix de laisser son bébé sur place, n'ayant pas l'autorisation de l'emmener avec elle. Ainsi Manon, alors âgée de deux ans, ne pouvait voir sa petite sœur qu'une fois par mois, lorsque les éducateurs de son foyer se déplaçaient avec elle jusqu'à l'autre foyer.

Léa parle du tiraillement qu'elle vit entre aller voir sa première fille de laquelle elle est séparée et rester avec la seconde dans une institution où elle ne se sent pas en confiance. Selon elle, cette situation est la cause de la dépression dans laquelle elle tombe, la mettant dans des difficultés à s'occuper de sa fille. Le juge décide alors de placer Sarah — qui n'a même pas une année — dans le foyer où est déjà accueillie sa sœur et donc toutes les deux sont éloignées de la maman. Léa a le droit à 3h de visite par semaine pour être avec ses deux filles, toujours avec la présence d'un éducateur. Dans ces circonstances et malgré tous ses efforts, le lien mère-enfant est difficile à créer, confie-t-elle. Cette séparation aggrave la dépression de Léa qui sera hospitalisée à plusieurs reprises pendant six ans. Six années de lutte contre la maladie, six années complètement coupée du monde du travail, Léa vivant d'une rente AI à 100%, six années d'un espoir répété de maintenir à tout prix le lien avec ses filles.

Le combat de Léa pour ses filles

Le père de Manon et Sarah, avec qui Léa souhaitait bâtir un foyer, ne s'investit pas dans l'éducation et la présence à ses filles. Il les a toutefois officiellement reconnues et verse à Léa une pension alimentaire. Les filles le connaissent, même si encore aujourd'hui elles ne le voient que très rarement.

Léa contacte un avocat pour la soutenir dans son combat à obtenir plus de droits concernant ses filles. Cet avocat devient également son curateur de gestion et de représentation. Petit à petit, Léa gagne de nouveaux droits de visites, jusqu'à pouvoir accueillir ses filles à la maison tous les week-ends et la moitié des vacances scolaires.

Manon et Sarah ont changé de foyer et Léa en apprécie le directeur, pour la vision globale de soutien à la famille qu'il cultive, offrant dans le cadre de l'institution une réelle place aux parents. Cette évolution positive, qui permet à Léa de créer un lien plus fort avec ses filles, l'aide réellement à remonter la pente. En 2015, même si elle connaît encore des moments de fragilité, elle est sortie de sa dépression. Marie, sa maman, a joué un rôle crucial dans cette étape et continue à apporter à Léa un soutien inconditionnel. Toutes les deux sont très proches et ont créé au fil des années et des épreuves qu'elles ont traversées ensemble un lien très fort. Malheureusement, les professionnels qui les entourent mettent du temps à reconnaître la force que représente le soutien inconditionnel de cette maman pour Léa et grand-maman pour les enfants, qui ne peuvent compter sur la présence d'un père. Au contraire, les institutions exprimeront à plusieurs reprises, autant à Marie qu'à Léa, par écrit ou à l'oral, que la présence de la grand-maman dans le ménage est signe de manque d'indépendance et d'autonomie de Léa qui ne saurait s'en sortir seule.

Après sa dépression, Léa reprend espoir d'obtenir un travail digne mais différents obstacles institutionnels se dressent devant elle. Son curateur fait barrage à sa recherche de stage en hôpital avec la raison qu'elle n'est pas en état de tenir à un travail. L'étiquette « AI » lui colle ainsi à la peau et elle dit avoir manqué d'un sérieux accompagnement de la part de cette institution, qui permette de réévaluer régulièrement sa capacité de travail et l'évolution de sa situation. Côté logement, Léa se trouve un petit appartement indépendant, après avoir passé plusieurs années dans un logement associatif accueillant des personnes vivant des difficultés psychiques. Grâce à cela et à l'évolution positive de sa santé mentale, Léa réussit à gagner le droit d'être avec ses filles — qui entrent dans l'adolescence — tous les week-ends ainsi que la totalité des vacances scolaires. Petit à petit, un projet de retour à domicile est même mis en route avec le foyer et le service de protection de l'enfant.

Mais avant que le projet de retour ne se concrétise, le foyer de Manon et Sarah change de directeur. Léa a des difficultés à créer une relation de confiance avec ce nouveau responsable : elle ne ressent pas chez lui une logique de soutien global à la famille. Dans la foulée, le curateur éducatif de ses filles change de poste à son tour, laissant une nouvelle personne en charge de leur dossier. Ce changement met le projet de retour des filles à la maison en stand-by, en attendant que le nouveau curateur prenne connaissance de la situation et poursuive le projet.

Au même moment, la pandémie du covid-19 surgit et ralentit encore les choses. Devant appliquer les directives du Gouvernement face à cette crise, le foyer est amené à interdire, pour une durée indéterminée, les rentrées des enfants à la maison ainsi que les visites des parents au foyer. Les éducateurs trouvent compliqué de mettre en place un système d'appels vidéo, aussi ne reste qu'un coup de téléphone par jour comme seul moyen de communication durant cette période. Les conséquences sont graves, Léa est hantée par le sentiment d'abandonner ses enfants. Pour ne pas sombrer dans la dépression, elle marche chaque jour de nombreux kilomètres dans la forêt voisine. « Heureusement que j'ai la foi, ça m'aide » exprimera-t-elle. Elle se lie avec d'autres mamans pour écrire à Madame Simonetta Sommaruga, alors Présidente du pays[7], qui leur adresse très vite une réponse de compréhension et de réconfort : « (...) On ne peut pas classer les peines, mais la souffrance des parents séparés de leurs enfants pour un temps indéterminé est certainement l'une des plus grandes. (...) » Avec le soutien d'un communiqué de presse lancé par ATD Quart Monde et plus de 20 autres associations dans le pays, ces jeunes parents dénoncent cette pratique en intervenant à la radio et dans les journaux. Grâce à cela, est obtenue du foyer l'instauration plus régulière d'appels vidéo avec les enfants.

[7] Conseillère fédérale qui avait exprimé au nom de la Suisse en 2013 — alors qu'elle était en charge du Département fédéral de justice et police — la demande de pardon pour les victimes des mesures coercitives à des fins d'assistance.

La naissance de Yoan

Dans cette période-là, Léa annonce sa joie d'attendre un troisième enfant, 12 ans après sa seconde fille. Maintenant qu'elle est complètement sortie de sa dépression, elle se sent prête à accueillir ce nouvel enfant. Cette grossesse représente un immense bonheur, malheureusement accompagné d'une peur terrible : le nouveau curateur éducatif de Manon et Sarah demande au juge le placement du bébé à la naissance. Ce nouveau curateur n'a rencontré Léa, Manon et Sarah qu'une seule fois. Et cependant, sur la base de sa lecture de documents contenus dans le dossier de famille, écrits jusqu'à 15 ans plus tôt par les professionnels de la protection de l'enfance et d'éducateurs de foyers, le curateur éducatif dresse dans son rapport au juge l'image d'une mère affabulatrice, n'hésitant pas à mentir aux différents intervenants, et négligente : « Il se pourrait également que Mme Favre, ne sachant pas comment gérer son enfant et les filles, soit totalement dépassée mettant l'enfant dans une situation de grand danger. (...) »

Alors qu'elle est enceinte de 7 mois, Léa doit se présenter devant le juge de paix pour lui demander de lui laisser sa chance de garder son enfant. Lors de l'audience, le juge lui donne la parole en premier, l'invitant à se positionner sur le rapport du curateur éducatif. Léa s'est préparée toute la nuit à dire avec force son évolution depuis la naissance de ses filles : « En 15 ans, j'ai pris en maturité. Je connais mes capacités et je reconnais que j'ai mes limites et mes lacunes et là où j'en ai, je n'hésite pas à demander de l'aide. » Léa exprime ainsi tout ce qu'elle est prête à mettre en place pour accueillir son bébé à la maison. Malgré les propos extrêmement négatifs du curateur qui réitère ses inquiétudes, le juge entend Léa et, en accordant une grande importance au « lien mère-enfant qui doit se faire dès la naissance », il lui laisse la garde de son enfant. Cette décision est assortie d'une condition : le suivi quotidien de puéricultrices à domicile. Léa sort du tribunal les larmes aux yeux : « Le juge va me laisser mon enfant à la maternité et à la maison ! »

Le curateur reste malgré tout convaincu du manque de capacités de Léa pour s'occuper de ses enfants. Malgré la décision du juge, il continue à exercer une pression et un contrôle sur la famille. À plusieurs reprises et encore quelques jours avant l'accouchement, il redit à Léa qu'une place en foyer est réservée pour son bébé « au cas où ».

Début 2021, Léa accouche d'un petit garçon, Yoan. Elle a le bonheur de garder pour la première fois son nouveau-né auprès d'elle à la maternité et de rentrer avec à la maison, sans surveillance constante. Elle exprime le fait que le juge lui ait accordé sa confiance lui a donné confiance en elle en tant que maman. Léa a vite un très bon lien avec les puéricultrices, les considérant comme un soutien précieux. D'ailleurs celles-ci, constatant que tout se passe bien, font après quelques semaines la demande au juge d'espacer leurs visites au domicile. Aussi elles n'ont pas manqué de faire de très bons retours à Léa ainsi qu'au curateur éducatif.

Le combat de Léa pour être reconnue actrice dans ses relations avec les institutions

Malgré cela, le curateur éducatif réussit à obtenir du juge un mandat sur Yoan peu après sa naissance et justifie cette curatelle par les « carences éducatives » de Léa prouvées par le placement antérieur de ses filles. La menace du foyer reste donc forte — d'ailleurs toujours exprimée par le curateur — et empêche Léa de vivre son rôle de maman avec sérénité. La peur permanente de faire le moindre faux pas l'envahit : « J'ai une pression d'enfer et ça me tue, c'est l'horreur. » Et Léa ne peut compter sur le papa, qui n'est pas plus présent à Yoan qu'à ses filles.

Mais Léa tient le coup et continue à se battre pour ses filles aussi. L'annonce de sa grossesse a mis un frein net au projet de retour à domicile de Manon et Sarah. Leur curateur éducatif, les éducateurs et le directeur du foyer estiment qu'il est inenvisageable d'y penser pour le moment, préoccupés par la capacité de Léa à s'occuper à la fois d'un bébé et de deux adolescentes. Demandant une aide éducative en milieu ouvert (AEMO)[8] pour accueillir ses filles à la maison, Léa écrit aussi à plusieurs reprises au juge, exprimant son droit à vivre en famille. Elle exprime sa souffrance dans l'une de ses lettres : « Chaque jour séparée de mes filles est un jour manqué pour renforcer nos liens. » Mais sa parole ne fait pas le poids face à celle des professionnels pour espérer un assouplissement des mesures prononcées à l'égard de la famille.

[8] L'aide éducative en milieu ouvert est une mesure d'accompagnement aux parents pour l'éducation de leurs enfants qui est dispensée par des professionnels au domicile de la famille.

Connaissant le pouvoir qu'ont les éducateurs du foyer sur sa situation, Léa tente de soigner au mieux ses relations avec eux. Elle s'y emploie aussi pour le bien de ses filles, pour que ces difficultés n'entament pas leur épanouissement. Mais dans ce contexte, ce n'est pas toujours facile, son rôle de mère est fragilisé. « Quand il y a des réseaux[9], au lieu d'entendre que du négatif sur mes filles, je leur ai demandé des choses positives et alors là ils m'ont répondu : " Ça ne sert à rien de parler du positif, on le connaît déjà, c'est mieux de parler de ce qui ne va pas." Si tu entends que ce qui ne va pas, on va se sentir nul, incapable. Le positif nous donne envie d'avancer. » Pour Léa, le fait de se retrouver souvent seule face aux professionnels lors des réunions de réseaux ne facilite pas les choses. En effet, le droit à l'accompagnement par une personne de confiance n'est pas reconnu en Suisse, ce qui laisse au bon vouloir des professionnels le soin de le permettre ou non. Pourtant, pour Léa, comme pour beaucoup d'autres parents, la présence d'une personne de confiance est indispensable pour gagner en assurance face aux professionnels, pour que ces derniers sentent qu'ils sont entourés.

[9] Rencontres plus ou moins régulières réunissant la personne concernée et les professionnels qui gravitent autour d'elle.

Pour Léa, il est important de pouvoir compter sur des témoins de ses relations avec les professionnels, notamment quand un grave événement vient ébranler cette relation déjà fragile entre elle et les professionnels du foyer. Le 1er septembre 2022, Manon, sa fille aînée de 16 ans, se retrouve punie et doit passer une nuit à dormir à même le sommier. Des marques sur les côtes de sa fille rentrant en pleurs à la maison alertent Léa. N'ayant pas rangé et nettoyé sa chambre après plusieurs rappels des éducateurs, ceux-ci ont décidé de lui retirer son matelas jusqu'à exécution de la demande. Après avoir entendu au téléphone les éducateurs lui répondre qu'il s'agissait là d'une « mesure éducative », Léa écrit sans attendre au juge pour que cet événement grave — considéré comme de la maltraitance institutionnelle — ne reste pas entre quatre murs. À la réception de la lettre en copie, le directeur du foyer organise une rencontre pour éclairer la situation. Lors de celle-ci, Léa exige que sa fille reçoive des excuses de la part des éducateurs. Même si l'adolescente y a trouvé un certain apaisement, son mal-être au foyer s'est d'autant plus renforcé. Mais cela a pour le moins permis à Léa de rééquilibrer un peu les pouvoirs entre les professionnels et elle, affirmant sa détermination à ne pas laisser passer de tels actes.

À la fin de l'été 2021, Léa a une nouvelle curatrice de gestion et de représentation. En effet son ancien curateur a été relevé de ses fonctions avec effet immédiat. Grâce à un suivi de proximité dont Léa bénéficie par une structure pour jeunes adultes en difficulté, une alerte a été envoyée au juge, mettant en lumière les nombreux manquements, surtout sur le plan financier, dont est responsable cet ancien curateur. Cette mauvaise gestion de la rente AI de Léa lui a causé des préjudices considérables dont celui de se retrouver avec une augmentation de ses dettes dépassant la centaine de milliers de francs, ce qui occasionnera un procès au curateur. Pour garantir la sauvegarde des intérêts de Léa, le juge nomme cette fois-ci une curatrice professionnelle qui reprend avec beaucoup de soin et de transparence la gestion du patrimoine et de l'administratif de Léa, avec l'objectif qu'elle redevienne petit à petit

autonome financièrement et administrativement. « C'est une victoire pour moi de réussir petit à petit à lever ma curatelle, d'en sortir, de prouver que je peux me gérer moi-même, sans avoir quelqu'un qui me suit. »

À la fin de l'été 2022, Léa reçoit un courrier qu'elle n'attendait pas : le propriétaire de son appartement met fin sans motif à son bail. Elle a trois mois pour trouver un autre logement. Cela fait déjà plusieurs mois qu'elle cherche un nouvel appartement plus grand pour augmenter ses chances d'accueillir ses filles à la maison mais son dossier n'est pas solvable alors beaucoup de portes se ferment. Elle trouve deux garants pour accompagner son dossier mais malgré cela, Léa essuie des refus. Peu après, elle reçoit une lettre du juge qui la convoque à une audience « pour faire le point sur sa situation de logement et avec ses trois enfants ». Sans plus de précisions, Léa ne connaît pas la nature de cette audience. Elle découvre aussi sur cette lettre que son juge a changé : celui qui l'avait entendue pour la garde de Yoan a laissé sa place à une nouvelle personne. La pression s'intensifie : Léa a peur de ne pas trouver de logement à temps et qu'on lui retire la garde de Yoan pour ces motifs. Finalement, après beaucoup d'insistance, l'appui de sa curatrice et une lettre recommandée de soutien signée par ATD Quart Monde, Léa obtient un appartement de 4,5 pièces disponible dès le jour de l'audience. Quel soulagement !

Une audience en justice décisive

Avec la sécurité du logement, Léa peut se présenter à l'audience avec un poids en moins. Elle avait fait la demande d'y être accompagnée d'une personne de confiance, ce que le juge a accepté, tout en précisant que cette personne ne pourra pas intervenir lors de l'audience. Le juge commence l'audience en exprimant qu'il tenait à la rencontrer pour la connaître et ne pas se contenter de ce qu'il lit dans les dossiers. Il lui donne donc la parole en premier et elle a l'occasion de le rassurer quant à son logement et de lui dire son évolution depuis le placement de ses deux filles il y a maintenant 16 ans. Avec détermination, elle exprime sa volonté de récupérer ses filles à la maison petit à petit, avec le soutien d'une AEMO. Le curateur des enfants en vient à relever que sa collaboration avec Mme Favre est meilleure, tout comme celle avec les éducateurs du foyer. Le juge relève de manière positive le fait que Mme Favre ait demandé à être accompagnée d'une personne de confiance : cela montre selon lui qu'elle a des ressources et qu'elle sait demander du soutien quand elle en a besoin. Ce juge exprimera lors d'un autre dialogue combien la demande de Mme Favre d'être accompagnée a fait avancer sa pratique, que depuis lors il mentionne dans chacun de ses courriers aux parents la possibilité qu'ils se fassent accompagner par une personne de confiance. « Avant l'audience, le juge m'a envoyé les rapports du foyer sur mes filles, c'est important, ça aide à préparer ce qu'on veut dire. Et si le juge nous donne la parole en premier comme il l'a fait, on n'a pas ce poids d'entendre d'entrée de jeu tout le négatif sur nous ou nos enfants. Tu peux dire ce que toi tu as préparé. »

Léa est ressortie soulagée de cette audience, de ne plus ressentir la menace du placement de son fils et de sentir des perspectives sur le retour de ses filles à la maison. Même si elle sait que tout n'est pas encore gagné et que le combat continue, ce jour-là, elle a été reconnue comme une partenaire par le juge et le curateur des enfants et ça, c'est une victoire. La confiance de Léa dans des structures de soutien et d'accueil grandit comme avec celle de la crèche où Yoan va deux fois par semaine. Là, elle sait se battre pour exiger qu'elle soit informée en premier, et non le service de protection de l'enfant, des difficultés que peut rencontrer son fils. Aussi, Léa accepte le soutien du service éducatif itinérant qui vient deux heures par semaine à domicile pour soutenir Yoan. « En 3 mois, il a fait plus de progrès qu'en un an ! Il sait plein de nouveaux mots ! Ce service, c'est un réel soutien et non un contrôle. La personne qui vient à domicile ne me juge pas, ce ne sont que des conseils et non des jugements. Elle n'a pas de pouvoir sur moi. »

D'un combat individuel à un combat collectif

Son combat pour être reconnue actrice dans ses relations avec les institutions, Léa le partage avec d'autres personnes. Elle participe aux Universités populaires Quart Monde [10]: « C'est un lieu où on peut s'exprimer librement, écouter d'autres qui ont les mêmes expériences, voir qu'on n'est pas seul et surtout se former à dire les choses à plusieurs, se renforcer. » Aussi, avec son savoir d'expérience de la pauvreté, elle est co-chercheuse du projet « Pauvreté — Identité — Société » [11], ensemble avec d'autres co-chercheurs du monde professionnel ou académique. Elle y exprime un point important retenu par l'ensemble des co-chercheurs : les personnes en situation de pauvreté n'osent pas demander leurs droits, notamment à cause des enjeux de pouvoir : « On a le droit de voir nos enfants, de demander à les voir plus souvent. Mais on dit "j'aimerais les voir plus souvent", parce que justement, le service de protection de l'enfant et le directeur de foyer sont un étage au-dessus de nous, et que si on dit "j'ai le droit de les voir plus souvent", on a peur de se faire un peu plus enfoncer en fait. » Ainsi, par de tels dialogues et recherches, Léa est fière de contribuer à une meilleure connaissance de la pauvreté en Suisse et à la mise en lumière de dysfonctionnements institutionnels qui font encore violence aujourd'hui aux personnes vivant la pauvreté et qui activent des formes de résistance de leur part. Lors du Colloque de présentation du Rapport final de cette recherche, le 9 mai 2023 à Berne, Léa fait partie de la délégation qui rencontre personnellement la Conseillère fédérale, Ministre de la Justice, qui leur exprime : « Votre engagement, votre réflexion, votre travail méritent et reçoivent notre reconnaissance (...) Nous sommes enrichis de nouvelles connaissances, de nouveaux questionnements, de nouvelles énergies pour faire confiance à la participation citoyenne, pour apporter une contribution afin que la pauvreté ne soit plus une boucle sans fin [vi]. »

Depuis plus de deux ans, Léa fait également partie d'un groupe de jeunes parents de Suisse romande qui se soutiennent dans leur combat commun pour être entendus et reconnus dans leur droit à vivre avec leurs enfants une vie de famille digne et respectée. Ce groupe participe à la recherche internationale « Chantier familles » [12] qui leur permet de se reconnaître d'un combat plus large, ailleurs dans le monde, et de chercher avec d'autres les changements nécessaires pour offrir un meilleur avenir aux enfants et à leur famille.

Le fait de se sentir ainsi liée à des personnes qui vivent une réalité similaire et à d'autres qui ne la vivent pas mais qui croient en leur combat commun donne beaucoup de force à Léa pour se battre. Aujourd'hui c'est une femme qui a pris de l'assurance, s'est redressée et s'exprime fièrement : « Je ne suis plus la même personne. Avant je m'écrasais, maintenant j'ose dire quand ça ne va pas. Je suis devenue, entre guillemets, comme n'importe quel parent. » Léa a aussi pu concrétiser ses espoirs de vivre en famille par des séjours de vacances familiales dans des lieux où elle a pu connaître le non-jugement et retrouver confiance en elle-même en tant que maman. D'autres espaces sociaux lui apportent un bol d'air où elle peut partager sa passion pour le hockey sur glace, pour le jeu de pétanque ou pour le chant choral. Elle cherche à se lier à d'autres parents dans sa ville pour parler du harcèlement des enfants à l'école. Léa lit aussi et aime s'instruire, habitée par un besoin fort de toujours apprendre : « Un jour sans rien apprendre est un jour perdu pour moi! »

Son père, Frédéric, a aussi trouvé dans le Mouvement ATD Quart Monde un espace d'expression, d'écoute et de partage de son savoir, notamment avec des jeunes dans le cadre de journées de formation à l'engagement. Mais il continue à s'interroger par rapport à une pauvreté qui se répète de génération en génération : « Moi j'ai été placé, ma fille a été placée, mes petites filles sont placées... Purée, ça va s'arrêter quand alors ? Ça se répète, pourquoi ? Parce qu'on est des personnes désœuvrées, parce qu'on n'a pas d'argent, parce qu'on est au social, on est tout de suite jugés. » C'est pourquoi Frédéric met beaucoup d'espoir en sa fille Léa pour qu'elle puisse « casser ce ruban » avec ses enfants et, dit-il, « qu'ils n'aient pas à subir toutes les injustices que moi j'ai subies. »

[10] Dynamique menée par ATD Quart Monde dans plusieurs pays. Référence p. 60

[11] Projet mené en Suisse par ATD Quart Monde. Référence page de titre

[12] Projet mené par ATD Quart Monde international. Référence page de titre

Manon

À ce sujet, Léa s'inquiète du fait que sa fille aînée soit actuellement empêchée dans ses rêves, comme elle-même l'a été dans sa jeunesse. En effet, après des démarches entreprises par l'école et le curateur éducatif, Manon est entrée à la fin de sa scolarité dans un centre de formation professionnelle spécialisée pour les jeunes ayants droit de l'Assurance-Invalidité. Ce centre offre à ces jeunes un accompagnement qui devrait leur permettre de travailler ensuite dans l'économie libre. Même si cette démarche a été faite par les professionnels dans l'intention d'offrir de meilleures chances d'avenir à Manon, une chose est sûre : au-delà de l'étiquette que l'AI colle sur cette jeune fille, elle la limite également dans ses ambitions et ses choix. En effet, la déception était grande quand elle a appris par l'AI que l'institution dans laquelle elle allait ne lui offrait pas la possibilité de faire un apprentissage d'ASE (assistante socio-éducative), le métier qu'elle rêve de faire.

Un pont vers la liberté

Malgré les obstacles, Léa veut tout faire pour offrir le meilleur à ses enfants. Lors d'une rencontre avec d'autres parents, elle choisit pour cela l'image d'un long pont qui continue vers l'horizon : « Étant actuellement dans la pauvreté, je fais tout pour m'en sortir, c'est un pont vers la liberté. Je ne veux pas que mes enfants subissent ce que j'ai vécu. Ce pont vers la liberté me parle car je suis en train de prendre ce chemin. Je ne suis qu'au début de ce pont mais un pas après l'autre j'arriverai à la liberté. »

Les liens familiaux traversent cette recherche de liberté : ils peuvent aider à l'atteindre quand ils sont fortifiés et au contraire l'en éloigner quand ils sont fragilisés. Manon, l'aînée qui a aujourd'hui 16 ans, a rejoint d'autres jeunes qui aspirent à un monde sans discrimination et plus libre. Elle exprime ce qui, pour elle, est une famille, en prenant le mot lettre par lettre et en précisant que « le foyer c'est pas une famille » : « F comme *Fort ensemble*. A comme *Agir ensemble*. M comme *Maman*. I comme *ne pas être Irrespectueux*. L comme *Liens*. L'autre L c'est être *Liés ensemble*. E comme *Écouter les autres attentivement*. Et le S — si on met le mot au pluriel parce qu'il y a plusieurs familles — comme *Soutenir la famille*. »

FAMILLES

F *Fort ensemble*
A *Agir ensemble*
M *Maman*
I *ne pas être Irrespectueux*
L *Liens*
L *être Liés ensemble*
E *Écouter les autres attentivement*
S *Soutenir la famille*

B

LA FORCE DU COLLECTIF POUR RENDRE VISIBLE CE QUI EST INVISIBILISÉ

Joana Jaquemet, rédactrice du portrait de famille « Pour l'avenir de nos enfants, ne rien lâcher ! » et co-animatrice de la dynamique suisse « Chantier familles ».

Mon engagement avec la famille Favre en tant que volontaire permanente du Mouvement ATD Quart Monde a commencé en 2020. Il m'a fait entrer dans sa vie avec une confiance bouleversante, en m'invitant à discuter à la maison, à des anniversaires, en me demandant du soutien aussi. Et peu après, en acceptant ce projet d'écriture mené dans le cadre de la recherche « Pauvreté — Identité — Société » : celui d'écrire LEUR histoire de famille sur trois générations. Une histoire propre à chaque membre de la famille, avec ses grandes souffrances, ses peurs, ses traumatismes mais aussi ses joies, ses victoires et beaucoup d'amour. Une histoire qui leur appartient mais qu'ils et elles ont accepté de partager publiquement par fierté de ce qu'ils et elles ont gagné et avec beaucoup de courage, pour **rendre visible la vie de tant de familles en Suisse qui se battent quotidiennement et depuis plusieurs générations pour faire respecter leurs droits et leur dignité**.

L'écriture est un moyen de rendre visible ce qui est invisibilisé. La force d'un collectif en est un autre. Et j'ai eu la chance de le découvrir en co-animant le groupe de jeunes parents avec l'expérience de la pauvreté en Suisse qui a participé à la recherche internationale « Chantier familles ».

Premièrement, j'ai vu comment le fait, pour les parents avec l'expérience de la pauvreté, de se mettre ensemble entre pairs leur permet d'avoir un lieu où ils se sentent en confiance et libres d'exprimer leurs émotions, où ils peuvent mettre des mots sur leur souffrance, où ils peuvent être eux-mêmes. Cela leur permet de se reconnaître en d'autres parents et ainsi se sentir moins seuls dans ce qu'ils portent. Et par là, de se donner de la force dans les combats et les résistances qu'ils partagent. Les parents s'écoutent, se comprennent, se donnent parfois des conseils ou des stratégies, ils s'entraident. Et pas seulement lors de nos rencontres à ATD Quart Monde : ils ont construit une réelle amitié. Les parents ont souvent exprimé comment ce groupe « Chantier familles » leur faisait du bien et leur donnait de la force dans leurs combats quotidiens.

Parce que de la force il en faut quand on fait face à tant d'injustices en tant que parent qui vit dans la pauvreté. Et j'ai vu les parents de notre groupe prendre confiance en eux pour s'exprimer, porter leurs combats mais aussi ceux d'autres parents. Ils ont grandi dans un militantisme épatant, en travaillant aussi avec des universitaires et des professionnels. **Un espace comme celui du « Chantier familles » est une réelle université, qui doit être reconnue et valorisée.**

Un tel espace permet de faire émerger un savoir invisible et d'aller toujours plus loin dans nos compréhensions de la réalité de la pauvreté, des souffrances de celles et ceux qui la vivent mais aussi de leurs résistances. Ils et elles nous obligent à peser chaque mot et à chercher derrière chacun d'eux ce qu'il signifie réellement. Par exemple, on utilise souvent le terme "cercle vicieux". Un jeune papa a repris ce terme en mettant au centre de ses préoccupations l'urgence de « briser le cercle vicieux de la pauvreté ». Mais en l'exprimant, il a isolé le mot "vicieux" : « C'est vicieux, le

système, il est vicieux. » Puis il ajoutait : « Ça ne sert à rien de dire des mots si on ne sait pas ce que ça veut dire ! » Alors il est revenu avec une définition de ce terme "vicieux" : « Ça veut dire "qui a de mauvais penchants". » Avant de préciser : « Le système ne va pas vers le bon des gens, il va vers le mauvais. » Ce papa nous donnait alors une nouvelle compréhension de ce terme "cercle vicieux" qu'on utilise aujourd'hui fréquemment, souvent sans même savoir ce qu'il signifie vraiment pour les personnes qui en subissent les conséquences.

C'est bien la force d'un collectif, tel que celui du « Chantier familles », qui permet de rendre visible ce qui est invisible : les émotions, la souffrance, le combat, la résistance, individuelle et collective, et enfin le savoir d'expérience de la pauvreté qui, reconnu, fait de ces personnes de réelles interlocutrices pour l'avenir de leurs enfants.

3
CHANGER LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN SUISSE ET EN EUROPE

Propositions formulées par les participant·e·s du « Chantier familles » venant de Suisse et d'autres pays d'Europe, mises en lien avec des pistes élaborées dans le cadre de la recherche « Pauvreté — Identité — Société » menée en Suisse

Au cours de la recherche « Chantier familles » menée dans divers pays d'Europe, dont la Suisse, les participants ont identifié dans le domaine de la protection de l'enfance deux grands champs devant faire l'objet de changements. Le premier champ concerne le lien entre la protection de l'enfance et la pauvreté, lien qui est trop souvent ignoré. Le deuxième champ est celui du droit, afin de rendre effectif l'exercice des droits fondamentaux et l'application des lois. Ces différentes propositions sont mises en lien avec des pistes de changements élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société ».

L'écriture des propositions commence par un constat de la réalité de vie des parents formulé par eux-mêmes en utilisant le « nous ». Dans ce « nous » ils incluent beaucoup d'autres parents en situation de pauvreté. À la suite des propositions de changement, des exemples de bonnes pratiques sont donnés.

A
PRISE EN COMPTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Tant dans les enseignements de la recherche « Dimensions cachées de la pauvreté » [vii] — qui a été un outil précieux pour le « Chantier familles » — que dans les récits de combat des parents, apparaissent certaines dimensions de la pauvreté : la souffrance, la dépossession du pouvoir d'agir, la résistance, la maltraitance institutionnelle et sociale, les contributions non reconnues. Elles sont **comme des obstacles** enfermant les personnes dans la pauvreté.

Ces dimensions ne sont **pas perçues par la société** et engendrent une méconnaissance des réalités vécues par les populations les plus pauvres. Ces dernières ne sont pas reconnues dans la maltraitance qu'elles vivent et dans la **souffrance qu'elles endurent. Leurs efforts et leur résistance** demeurent également méconnus et sous-estimés et ne sont de ce fait pas pris en compte par leurs interlocutrices et interlocuteurs. Les parents ont expliqué que cette négation ou ignorance augmentaient leur souffrance. Or plus on souffre, moins on a de pouvoir d'agir. **C'est un cercle vicieux.**

Afin que la protection de l'enfance tienne compte de la réalité de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté qui est présente dans leur vie, les parents du « Chantier familles » ont fait des propositions dans trois domaines : la formation, pas uniquement dirigée vers les professionnels mais aussi vers les parents et les médias ; le soutien pour développer le pouvoir d'agir ; et le changement des institutions.

I.
Se former ensemble

Constats formulés par les parents

Trop souvent les professionnels prennent des décisions trop rapidement, même quand ce sont des décisions graves comme le placement des enfants. Ces décisions sont prises alors qu'ils ne comprennent pas notre façon de vivre, d'agir, ou de réagir, nos comportements. Nous devons cacher nos émotions. Nous vivons dans la peur, et nous nous sentons jugés et diminués, car trop souvent les travailleurs sociaux nous reprochent tout ce que nous faisons de mal et ne nous encouragent pas dans ce que nous faisons de bien. Nous vivons trop souvent les remarques de professionnels comme une menace. Ils ne comprennent pas pourquoi il est important pour nous d'être accompagnés par des personnes de confiance dans nos relations avec les professionnels.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

1. Face à ces constats, il est nécessaire de **mettre en place dans la formation initiale et continue des professionnels, un module obligatoire avec des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté comme intervenantes**. Le but de cette formation serait de mieux comprendre la pauvreté et ses conséquences, et de bâtir de meilleures relations entre les professionnels et les parents. Elle s'adresserait à toutes les personnes impliquées dans la protection de l'enfance (juges, travailleurs sociaux, familles d'accueil, familles d'adoption, avocats, etc.), et plus largement à tous les professionnels concernés par l'avenir des enfants. C'est important pour les enfants de voir des relations plus sereines, positives et constructives entre leurs parents et les professionnels. Il faut que les professionnels comprennent qu'il faut prendre du temps avec les parents pour bâtir la confiance, voire bâtir un partenariat.
   Ces formations permettraient aux parents de se sentir respectés, écoutés, reconnus, soutenus et d'obtenir l'aide qu'ils souhaitent. Elles doivent transformer à différentes échelles les relations entre familles et professionnels, pour qu'elles deviennent des relations d'écoute et de coopération considérant les familles comme porteuses de savoir et de ressources. Elles doivent aussi permettre aux parents, comme aux professionnels d'ailleurs, d'avoir moins peur et que les familles se sentent soutenues pour pouvoir rester ensemble.
2. Les parents en situation de pauvreté ont eux-mêmes besoin de se former **pour connaître leurs droits**, pour pouvoir prendre la parole, se défendre et garder un pouvoir d'agir. Des opportunités dans ce sens doivent être créées.
3. Enfin, les parents souffrent du regard négatif porté sur eux par la société qui a des préjugés inconscients et ancestraux sur l'expérience vécue de la pauvreté. Il est donc important de former également les professionnels du monde médiatique.

Pistes de changement élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan de la formation

- Favoriser la mobilisation de situations réelles et concrètes dans la formation, en reconnaissant la valeur du savoir d'expérience (notamment pour travailler la posture professionnelle).
- Permettre la co-construction de projets entre étudiants et personnes concernées dans le but d'expérimenter cette façon d'être ensemble en vue de la pratiquer ensuite dans le cadre professionnel.

— Sensibiliser les médias à passer du témoignage individuel à un savoir collectif sur la pauvreté.

Exemples de bonnes pratiques

En Belgique, il existe le groupe Agora, lieu de dialogue et de travail entre des travailleurs sociaux de l'aide à la jeunesse et des militants appartenant à des associations de lutte contre la pauvreté. Ils réagissent notamment à des textes législatifs dans le domaine, y compris en se positionnant sur des avant-projets. Ce n'est pas un lieu de formation à proprement parler, mais c'est une manière de travailler ensemble qui apprend à chacun et chacune. Ce que les parents apportent fait avancer les travailleurs sociaux. Ce n'est toutefois pas toujours facile de faire ensuite avancer leur service.

Au Royaume-Uni, des militants ayant une expérience personnelle de la pauvreté forment depuis quelques années des étudiants en travail social. Ils tirent des leçons de leur expérience : « Nous avions l'habitude de confronter les travailleurs sociaux et de leur faire la leçon sur tout ce qui ne va pas, mais cela n'a tout simplement pas fonctionné. Ce que nous essayons de faire maintenant, c'est de travailler avec les travailleurs sociaux, de nous engager avec eux, d'apprendre ensemble. Nous commençons par leur demander ce qu'est, selon eux, la pauvreté, et aussi à quoi sert, selon eux, le travail social, afin que nous ayons une conversation ensemble. Nous leur donnons également des exemples de bonnes pratiques dans lesquelles les travailleurs sociaux développent de bonnes relations avec les parents et où, des deux côtés, nous respectons le fait que nous essayons tous de travailler pour les enfants. Nous avons parlé aussi de pédagogie. C'est plus large que la formation. »

En Suisse, la Haute école de travail social de Fribourg, en partenariat avec ATD Quart Monde et dans le cadre d'Innosuisse, a lancé un projet pilote pour permettre la création d'un « espace de co-réflexion » entre les personnes vivant dans la pauvreté et usagères des services d'aide et les professionnels du travail social. La phase de test a montré la pertinence d'un tel échange pour tous les participants, afin de prendre conscience des attentes réciproques, parfois contradictoires — une base importante pour une collaboration approfondie.

II.
Un soutien qui développe le pouvoir d'agir

Pour construire un avenir sans pauvreté pour les enfants, l'aide doit reconnaître les compétences des parents et leur permettre d'agir. Mais les droits des enfants sont souvent méconnus, bien que la Suisse, comme 195 autres pays, aient ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant[viii]. En particulier le droit à la protection de la vie familiale pour les enfants vivant dans la pauvreté n'est pas respecté. Les parents constatent : *« Les conditions de vie de nos familles ne sont pas prises en compte. Nous ne sommes pas considérés comme des familles ayant besoin de soutien, mais comme des parents qui ont échoué. »* Cette perception fausse les relations entre parents et professionnels et devient un prétexte pour reproduire la domination des institutions sur les parents. Souvent, les personnes qui prennent des décisions ne savent pas ce qu'est réellement la pauvreté, ne prenant pas en compte toutes ses dimensions. Cela empêche les familles de recevoir l'aide adéquate.

Les enfants de familles touchées par la pauvreté trouvent rarement un cadre qui leur permette de dire les conditions et les difficultés qu'ils vivent. Ces enfants sont souvent peu entendus et pris en considération par les autorités. Ils taisent certains de leurs besoins pour protéger leur famille d'intervenants qui méconnaissent la pauvreté. Par ailleurs, ces enfants entendent trop souvent des propos dénigrants sur leurs parents. Cela fragilise et peut diviser les familles. Parfois cela vient s'ajouter à une cassure dans la famille, liée à un placement extra-familial.

Les parents vivent des situations de surveillance et de contrôle. L'aide peut-elle être une aide sous contrôle ? Quand des personnes demandent de l'aide et que l'aide est utilisée contre elles, peut-on dire que c'est une bonne aide ? De quelle aide les parents ont-ils besoin pour être vraiment soutenus ?

II. a
Une bonne aide est basée sur une bonne relation entre les professionnels et les parents

Constats formulés par les parents

Une aide fonctionne s'il y a une relation de confiance et de respect entre les professionnels et les parents et que nous ne sommes pas dans une relation de surveillance. Si on ne nous fait pas confiance, comment voulez-vous que nous ayons confiance en nous-mêmes ? On se sent en confiance quand le professionnel avec qui nous communiquons nous prend en considération. Mais la confiance, ça prend du temps, car nous avons le traumatisme du placement (il y a parfois des placements depuis trois générations) et en plus on nous fait sentir, voire on nous dit, que comme nous avons été placés nous ne serons pas en capacité de nous occuper de notre enfant. Le professionnel nous fait peur, c'est une personne comme nous mais il se positionne comme supérieur. Nous pouvons en arriver à faire semblant de faire certaines choses pour le satisfaire.

Une aide fonctionne si on comprend nos besoins et qu'on nous soutient de façon efficace. Nos besoins peuvent être très concrets. *Exemple : apprendre à mettre des limites à nos enfants, savoir bien ranger la maison, savoir cuisiner.* L'aide doit être une proposition adaptée à chaque famille et ça prend du temps, et encore plus quand on a un enfant en situation de handicap.

Nous avons peur de demander de l'aide parce qu'elle peut se retourner contre nous. Nous avons des expériences négatives comme quand nous sommes les derniers au courant de quelque chose qui concerne nos enfants. *Exemple : si quelque chose se passe à l'école, l'école va appeler la famille d'accueil et la famille d'accueil va appeler la référente parce que la famille d'accueil ne peut pas appeler directement les parents qui seront les derniers informés.* Nous avons aussi des expériences positives avec des éducateurs qui nous écoutent, qui pensent qu'il y a des parents derrière l'enfant. Des parents témoignent : « Un éducateur demande : " Est-ce que ça vous dérange si je décale la visite car les enfants ont un spectacle ? " Il le fait après avoir demandé notre avis. On peut même dire à l'éducateur s'il fait des erreurs. S'il se trompe, il s'excuse envers nous. Il est dans la démarche qu'on travaille bien ensemble pour que les enfants reviennent à la maison. Il dit : " Mon rôle c'est de faire avec vous le chemin pour que les enfants évoluent bien avec vous ". Quand quelqu'un te dit ça, tu es tout de suite en confiance. »

Dans certains pays, nous avons le droit d'être accompagnés dans les rendez-vous avec les travailleurs sociaux. L'accompagnement, c'est pour nous aider à comprendre le dialogue, sur place ou après coup, et avoir confiance en nous. C'est une possibilité de

mieux comprendre notre situation, d'être plus sûr de nous et de faire valoir notre pouvoir d'agir. Une maman dit : « Si ATD Quart Monde n'est pas derrière moi, je n'ai pas confiance en moi, je ne peux pas aller au rendez-vous. Des fois je n'ose plus demander d'être accompagnée parce que je ne sais pas quelle sera la réaction du professionnel. Ça risque de se retourner contre moi. » Nous avons parfois eu l'expérience d'être accompagnés par une personne de notre choix en qui on a confiance et cela s'est retourné contre nous. On nous le reproche, on nous dit qu'on est fragile, qu'on manque d'autonomie, alors que l'autonomie, c'est justement faire des choix comme celui de décider si on veut, ou pas, être accompagné. On nous demande d'être autonome pour faire ce qu'on nous demande, mais on nous refuse d'être autonome pour faire notre propre choix.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

1. Que les parents soient les pilotes et les travailleurs sociaux des copilotes. Que les parents soient reconnus par les professionnels comme des parents ayant des savoir-faire. Qu'ils puissent dire leurs attentes et leurs besoins et qu'ils soient écoutés.
2. Que le professionnel demande l'avis des parents avant de faire les choses qui impactent la vie quotidienne de leurs enfants et leurs relations avec leur famille.
3. Que la personne qui soutient la famille prenne le temps de voir la situation en entier, d'écouter vraiment ce que la famille a à dire. Que tout en plaçant le focus sur l'intérêt de l'enfant, elle voit l'enfant au milieu de la famille et lors de décisions, qu'elle prenne en considération la famille dans son ensemble.

Pistes de changement élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan du fonctionnement institutionnel

- Reconnaître davantage, en les valorisant auprès des institutions, les savoirs, compétences et expériences des parents dont les enfants sont placés.
- Élaborer ensemble les objectifs, programmes et outils (directives, formulaires).

Exemple de bonne pratique

En Suisse, dans le canton de Genève, il existe un soutien à la parentalité en libre adhésion. Cette Action Préventive en Milieu Familial (APMF) propose une aide éducative gratuite à domicile, dans le but de renforcer et valoriser les compétences parentales sans l'intervention du Service de protection des mineurs et du juge [ix].

II. b
Une bonne aide demande que les professionnels aient une bonne connaissance de la pauvreté et de ses conséquences sur la vie familiale

Constats formulés par les parents

Les intervenants ne se rendent pas toujours compte de ce que c'est de vivre dans la pauvreté, des difficultés pour voir nos enfants placés et des exigences imposées. Notamment, il est parfois nécessaire d'avoir un soutien financier pour pouvoir aller visiter ses enfants, lorsqu'ils sont placés loin de chez nous. Il faudrait un soutien systématique, par exemple un abonnement pour le transport public. On est parfois amené à prendre les transports en commun en fraude. Une mère a dû choisir entre manger ou aller voir sa fille. S'il y a un problème des transports publics et qu'on ne se présente pas, on reçoit une étiquette négative comme quoi on ne veut pas voir notre enfant.

Une mère explique : « On m'avait demandé de me soigner et d'avoir une aide psychologique, je l'ai fait. Je suis stable depuis cinq ans et pourtant mes enfants ne sont pas de retour. Je trouve important que le juge se rende compte de ce qu'il impose. On m'a demandé de trouver un logement : un logement social m'a été refusé quatre fois. »

Souvent, on oublie qu'on a besoin de temps quand nos conditions de vie changent, quand il faut remplir les exigences. Des parents témoignent : « On a été hébergés à droite à gauche, on a été habitués à vivre dans une seule pièce. Et après quand on avait un logement, on vivait seulement dans une pièce alors qu'on avait de l'espace, mais on n'arrivait pas à s'y adapter. Quand on a été 10 ans dans la rue et qu'on se retrouve dans une maison, il faut du temps pour s'habituer à cette réalité. Du temps pour prendre sa vie et la vie de son enfant en main. » Il faut aussi du temps pour s'habituer à un placement et repenser sa vie. Un papa dit : « Je me suis retrouvé à me réveiller la nuit parce que j'entendais mes enfants pleurer. En réalité, ils n'étaient plus là ! »

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

1. Que les professionnels soient formés de manière continue à la réalité de la pauvreté et ses conséquences sur notre vie familiale.
2. Que les professionnels prennent en compte qu'une vie difficile oblige à prendre du temps :
   - Pour établir des relations de confiance avec les intervenants.
   - Pour remplir les conditions imposées pour garder le lien entre parents et enfants ou pour qu'ils reviennent au domicile.
   - Pour que les parents s'adaptent aux changements imposés par la vie.
   - Inversement, en cas d'urgence, les parents peuvent avoir besoin d'aide tout de suite, et pas seulement à la prochaine audience.

Pistes de changement élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan institutionnel

- Assurer aux personnes les moyens nécessaires pour exercer leurs droits et assumer leurs obligations (prendre en compte les contraintes de temps, frais de transport, garde d'enfants, etc.).
- Mettre à disposition des lieux pour des rencontres en groupes de pairs (sans que cela se passe sous la supervision des institutions), prendre au sérieux et utiliser le savoir collectif qui en ressort.

Sur le plan sociétal

- Permettre à un large public de mieux comprendre ce que signifie vivre en situation de pauvreté en mobilisant les savoirs d'expérience des personnes concernées.

Et sur le plan politique

- Initier des recherches sur le lien entre pauvreté et placement extra-familiaux.
- Élaborer des rapports réguliers sur la pauvreté en prenant en compte toutes ses dimensions, en particulier le lien entre société, institutions et personnes vivant dans la pauvreté.

Exemples de bonnes pratiques

En Belgique, en Flandre, quelques associations (Home Start et Kauwenberg Centre) réunissent les familles depuis plus de 25 ans. Les familles peuvent envoyer leurs enfants dans des familles solidaires pour des week-ends, des vacances ou des périodes plus régulières. Il n'y a pas d'intervention judiciaire, ce sont les parents qui décident et acceptent sur une base volontaire et sur des règles précises. Les parents de l'enfant et ceux de la famille solidaire agissent d'un commun accord. Il y a donc une confiance et un respect mutuels entre les parents. Les amitiés se maintiennent

même après de nombreuses années. L'idée est que les familles en situation de pauvreté qui n'ont pas toujours un réseau d'appui (famille ou amis) puissent trouver un soutien pour s'occuper de leurs enfants lorsque les choses deviennent trop difficiles. Les familles solidaires sont sélectionnées par l'association et reçoivent une formation qui s'appuie sur deux dimensions essentielles :

1. Les familles solidaires ne jugent pas les parents ;
2. Les familles solidaires reconnaissent que les parents ne sont pas incompétents mais qu'ils ont simplement besoin de soutien.

En Suisse, comme dans d'autres pays, il existe des **vacances familiales** organisées par ATD Quart Monde ou d'autres associations partenaires comme « Vacances Familiales » du Valais ou « Escapades familiales »[x] de Genève, durant lesquelles des familles, y compris des familles avec des enfants placés, peuvent passer du temps ensemble dans un environnement différent et dans un cadre organisé. Ces vacances permettent de réunir parents et enfants, de renforcer le lien entre les parents et les enfants placés et de passer du temps agréable ensemble. La préparation et l'évaluation de ces vacances se font en dialogue avec chaque famille.

III.
Des transformations dans les institutions de protection de l'enfance

III. a
Changer le titre des institutions de protection de l'enfance

Dans les différents pays, les institutions chargées de la protection de l'enfance portent des noms différents. Leur nom dit beaucoup de choses de leur projet de protection de l'enfance. Mais dans tous les pays, quand on entend « protection de l'enfance », dans l'esprit de beaucoup de gens, cela veut dire : « Les parents sont un danger pour l'enfant ; il faut protéger l'enfant de ses parents. »

Constats formulés par les parents

Le titre seul de « protection de l'enfance » fait peur aux enfants et aux parents pour qui cela veut dire placement, séparation et non pas soutien. L'expression « protection de l'enfance » nous rabaisse dans le sens où nous entendons : « Vous n'êtes pas capables, on va faire les choses à votre place. » Or nous demandons à être soutenus et pas qu'on fasse à notre place. Au lieu de nous juger comme des incapables, que soient mis en place des soutiens. Sans ces soutiens, nous parents, on ne sait plus vers qui se tourner pour avoir du soutien pour l'éducation de nos enfants, cela devient compliqué de garder la tête hors de l'eau. Ce qu'on gagnerait avec ce changement de nom, c'est de la confiance dans les services et de la confiance en soi. « Service de soutien à la famille » ça donnerait plus envie de travailler ensemble, on se sentirait plus aidés que surveillés.

Proposition de changement élaborée par les participants du « Chantier familles »

— Changer le nom des services de protection de l'enfant (comme l'APEA, le SPMi, etc.) en **services de soutien à la famille**. Cela veut dire de mettre le focus sur le bien commun des enfants et des parents.

III. b
Quelques repères pour des changements dans les pratiques professionnelles

Constats formulés par les parents

Nous avons constamment l'impression qu'on nous regarde de haut. Quoi qu'on dise, quoiqu'on fasse, on a toujours tort. Les professionnels savent, nous on ne sait rien. Ils ne sont pas dans la même réalité que nous, ils veulent toujours décider. Par exemple quand on a choisi une activité pour notre enfant, ils décident autre chose.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

Que le « service de soutien à la famille » co-construise avec les parents un projet de soutien pour l'éducation des enfants. Pour réaliser ensemble la construction de l'avenir de l'enfant, les pratiques des professionnels et de l'institution doivent remplir les conditions suivantes :

- Une relation bienveillante et sans jugement ;
- Une relation empreinte de franchise et de transparence ;
- Une relation où le professionnel cherche à comprendre la réalité de la vie quotidienne des familles ;
- Une relation plus équilibrée entre les professionnels et les parents, en acceptant que ceux-ci soient accompagnés par une personne de confiance ;
- Une relation plus stable, sans trop de changement de professionnels ;
- Une information régulière sur les changements de personnel, les horaires, les droits, etc. ;
- La coordination entre professionnels doit se faire en présence des parents pour éviter les contradictions.

Pour réaliser cette co-construction parents — professionnels — enfants, les institutions ont besoin de moyens :

- D'une formation des professionnels à l'écoute et à la relation, à la connaissance des publics vivant dans la pauvreté ;
- Des professionnels moins surchargés : les travailleurs sociaux ont besoin de temps et devraient avoir moins de situations à suivre pour effectuer un travail de qualité et éviter les burnout.
- Des financements.

Pistes de changement élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan institutionnel

- Élaborer avec les personnes vivant la pauvreté une charte éthique nationale à mettre en œuvre dans les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et les foyers afin de renforcer le respect de la dignité et des droits fondamentaux.
- Prendre le temps et les dispositions pour permettre à toute personne d'être entendue (audiences, réseaux, etc.).
- Permettre des rencontres hors institution entre professionnels et personnes concernées.
- Donner les moyens nécessaires aux professionnels afin de promouvoir la qualité du suivi.
- Favoriser l'engagement socio-politique des professionnels afin de contribuer à une évolution constructive de la société.
- Initier et promouvoir des actions communes entre des personnes avec l'expérience de la pauvreté et des personnes de la pratique professionnelle.

Et sur le plan législatif

- Promouvoir l'application des recommandations de la COPMA sur la protection de l'enfant et de l'adulte[xi] dans la pratique et y associer les personnes avec l'expérience de la pauvreté.
- Abolir la curatelle de portée générale, qui est encore prononcée dans certains cantons et prive automatiquement la personne de l'exercice de ses droits civils et de son autorité parentale.

Exemples de bonnes pratiques

En France, le Projet Pour l'Enfant (PPE)[xii], construit entre parents, enfants, professionnels a permis lorsqu'il est mis en place et appliqué — ce qui n'est pas toujours le cas loin s'en faut — de gagner :

- De la confiance en soi pour les parents ;
- De la confiance pour discuter avec les professionnels ;
- Une relation plus équilibrée ;
- D'avancer ensemble pour l'enfant en prenant en compte l'environnement familial et en coordonnant les différents intervenants de l'enfant.

En Suisse, dans le canton du Jura — mais aussi dans d'autres cantons — il existe un lieu d'accueil familial où les deux parents peuvent renforcer leurs compétences parentales, tout en soutenant le bon développement des enfants. Ce lieu s'appelle « La Parenthèse »[xiii] pour y faire apparaître le mot « parent » mais aussi parce qu'il est conçu comme une parenthèse dans la vie de la famille, en vue d'un retour définitif à la maison. Les parents le décrivent comme un lieu familial et convivial, empreint de bienveillance et de respect. Là-bas, les professionnels et les familles ne jugent pas, c'est le soutien qui est de mise et qui permet la confiance en tant que parent et envers les professionnels.

III. c
Face aux institutions, il y a besoin de contre-pouvoirs

Constats formulés par les parents

Les institutions ont beaucoup de pouvoir sur nos vies et nous on n'a pas de pouvoir face à l'institution. De plus, dans de nombreuses situations, les professionnels sont couverts par leur hiérarchie mais les parents et les enfants n'ont personne pour les soutenir. Les institutions ne tiennent pas compte de l'impact qu'elles ont sur nous. Elles nous stressent, nous font peur et on perd nos moyens. Du coup, elles ne nous voient pas tels que nous sommes.

Les institutions ne tiennent pas compte de nos souffrances et de nos émotions ou de celles de nos enfants. Elles ne tiennent pas compte de qui on est vraiment aujourd'hui. Elles nous cantonnent dans le passé. Le poids du passé reste très fort alors que nous, on pense à l'avenir de nos enfants et on veut leur bien. Elles ne tiennent pas compte de la connaissance que, nous, on a de nos enfants et de la connaissance que les enfants ont de nous.

Les institutions elles-mêmes peuvent commettre des violences, des maltraitances physiques, psychiques, morales. On nous retire nos enfants pour les « protéger » mais on n'est pas sûrs qu'ils soient vraiment protégés. Ils peuvent vivre beaucoup plus mal dans les institutions qu'ils vivraient avec nous.

Les parents qui sont dans le système de la protection de l'enfance ne sont pas respectés. Et, il faut le dire, les parents qui vivent dans la pauvreté ne sont pas considérés, ne sont pas écoutés alors que les parents riches le sont davantage et sinon, ils ont de bons avocats. C'est une vérité qu'il faut pouvoir dire. Dans la pauvreté, on est tout en bas, on n'est pas écoutés, on est jugés. On ne veut plus subir ça.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

Il faut donc un contre-pouvoir face aux institutions.
Voici 4 propositions de contre-pouvoir :

1. En cas de problème relationnel, de désaccord ou de non-respect, il faut **un service de médiation entre les parents et les institutions**. Ce service doit être spécifique, neutre, c'est à dire en dehors de l'institution, indépendant y compris financièrement, et bien formé à la pauvreté. Les parents doivent pouvoir, par exemple, s'adresser à lui pour demander à changer de professionnel lorsque la relation avec celui-ci n'est pas bonne. Ce service de médiation doit aussi rapprocher les parents de l'institution mais surtout l'institution des parents. Les professionnels et les parents ont des langages différents, des modes de vie différents, ils vivent dans deux mondes différents et il faut donc pouvoir se rapprocher.
2. Il faut mettre en place **des groupes de soutien de parents qui ont le même vécu** pour qu'ils puissent s'entraider face aux difficultés, s'accompagner et être plus forts ensemble. Les parents de tels groupes doivent avoir accès à des formations adéquates.
3. En cas de dysfonctionnements des professionnels, des institutions ou des familles d'accueil, il faut avoir des **instances indépendantes** pour porter plainte et être aidé (défenseur des droits, commission de bonne conduite, etc.). Ces instances indépendantes doivent être formées et avoir assez de moyens pour pouvoir agir efficacement.
4. Il faut aussi **faciliter l'accès à la justice** pour pouvoir déposer plainte quand c'est nécessaire. Il faut que les professionnels de la justice soient bien formés à la pauvreté et disposent de moyens pour agir en fonction.

Bénéfices :

- Plus d'écoute et de reconnaissance des droits des enfants et des parents et un équilibre plus grand des pouvoirs entre les familles et les institutions ;
- Une meilleure compréhension de l'intérêt de l'enfant ;
- Moins de placements extra-familiaux ;
- Moins de violences institutionnelles (physiques, psychiques, morales).

Pistes de changement élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan du fonctionnement institutionnel

- Repérer et réprimander les attitudes et comportements professionnels porteurs de violence envers les personnes concernées, en considérant les récits de violence vécue par des personnes concernées dans un cadre institutionnel.
- Élaborer en collaboration avec les personnes touchées par la pauvreté des services de pairs soutenant d'autres ayant-droits.
- Développer d'autres types de soutien et d'accompagnement (guichets d'échanges et d'informations sous forme anonyme, inconditionnelle, gratuite et sans l'ouverture d'un dossier sur la personne).

Et de l'application du cadre législatif

- Créer des services d'ombudsman cantonaux, obligatoires, financés par les pouvoirs publics, avec la participation de personnes touchées par la pauvreté.

— Développer les services de conseil juridique pour que les personnes en situation de pauvreté puissent mieux connaître leurs droits et faire valoir leurs intérêts.
— Aménager l'assistance judiciaire gratuite de manière plus généreuse.

Exemple de bonne pratique

En Suisse, **l'Université populaire Quart Monde**[xiv] offre un espace de dialogue et de formation réciproque entre des personnes qui vivent ou ont vécu la pauvreté et d'autres citoyens qui s'engagent à leurs côtés. Cet espace favorise la participation des personnes les plus exclues en leur offrant des moyens qui leur permettent d'analyser leurs expériences de vie et d'entrer dans un dialogue avec d'autres participants dans un climat de respect et de non-jugement, pour en former ensemble un savoir partagé.

« Avec les Universités populaires, on découvre qu'on a le droit de se défendre. On apprend qu'on a des droits. On se rencontre avec des situations de vie équivalentes. On se sent compris. »

B
LE DROIT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Au cours de la recherche, les parents ont identifié les mesures de protection de l'enfance comme une cause majeure du maintien de la pauvreté d'une génération à l'autre. Ils se sont arrêtés sur l'application des droits fondamentaux tant des enfants que des parents et sur les droits qui régissent la protection de l'enfance dans chacun des pays. En effet, l'autorité compétente en protection de l'enfance est une institution méconnue du grand public, perçue comme une sauvegarde contre les maltraitances ou les abus envers les enfants. Elle fait parler d'elle lors de faits divers dramatiques. Par contre, pour les parents en situation de pauvreté, le contact avec cette autorité est une réalité envahissante qui touche profondément leur vie, leurs enfants et leurs familles.

Les lois et les institutions régissant la protection de l'enfance, quoique différentes dans chacun des pays, sont revenues dans cette recherche comme étant celles qu'il fallait revoir, parce qu'elles fragilisent les liens qui unissent un enfant à ses racines et aux personnes référentes pour lui au lieu de consolider les liens positifs. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les parents ont aussi dit qu'ils avaient beaucoup de mal à se faire entendre et à y exercer leurs droits fondamentaux. En proposant des changements au niveau du droit, les parents engagent la société et les institutions à des changements profonds d'ordre culturel, indispensables pour que des changements concrets, précis voient le jour et permettent un avenir sans pauvreté aux enfants.

Afin d'améliorer la conformité et l'application des droits en protection de l'enfance avec les droits fondamentaux, les participants du « Chantier familles » ont voulu faire des propositions dans trois domaines : écrire dans et accéder au dossier de protection de l'enfance ; rendre réellement effectif le fait que les placements soient temporaires ; et rendre plus équilibré le débat en audience devant l'autorité décisionnelle compétente (juge, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ou autre).

I.
Reconsidérer les dossiers de protection de l'enfance

I. a
Les parents devraient automatiquement recevoir les rapports que les services sociaux envoient à l'autorité compétente

Constats formulés par les parents

Dans certains pays, existe le droit de demander une copie du dossier que les professionnels envoient à l'autorité compétente avant l'audience. Mais beaucoup de familles ne le savent pas, et quand elles le savent, il faut encore qu'elles le demandent à temps. Dans certains cas, les services transmettent les dossiers par mail, dans d'autres, ils convoquent les parents pour qu'on se déplace pour les lire. On n'a pas le choix de comment on reçoit le dossier, cela dépend du service.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

1. Les parents devraient automatiquement recevoir une copie du dossier, en même temps qu'ils reçoivent la lettre de convocation à l'audience.
2. Ensuite, les parents devraient pouvoir être accompagnés pour lire le dossier car le vocabulaire utilisé peut être compliqué et le contenu peut aussi être dur à entendre. Il est très important que les parents sachent ce qui est écrit sur eux, ce qui leur est reproché, sans quoi ils ne peuvent pas se préparer ni se défendre correctement.

Pistes de changement élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan législatif

- Garantir l'accès aux archives institutionnelles pour toute personne concernée, au-delà des 10 ans déjà prévus.
- Réviser l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants [xv] et y statuer, entre autres, la possibilité d'avoir accès au dossier.

I. b
Que les parents puissent écrire eux-mêmes leur histoire, en étant soutenus si besoin

Constats formulés par les parents

À chaque fois que nous rencontrons un service pour la première fois, les professionnels nous demandent de leur raconter notre histoire. Quand nous avons des traumatismes dans notre passé, devoir sans cesse se répéter est douloureux. Nous n'arrivons pas à aller de l'avant si on nous renvoie tout le temps à notre passé.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

1. Les parents devraient pouvoir écrire eux-mêmes leur histoire pour la transmettre au service les accompagnant.
2. À chaque fois que les parents sont convoqués devant un nouveau service, celui-ci devrait demander aux parents l'autorisation de lire ce document qu'ils ont écrit. Il est très important que les familles restent propriétaires de leur histoire.
3. Les participants du « Chantier familles » pensent qu'il est très important que les parents puissent co-écrire les rapports avec les professionnels. Ce qui est noté dans les dossiers oriente les travailleurs sociaux, les juges, à prendre des décisions avec les familles.

Co-écrire les dossiers permettra plusieurs choses :

- Que les professionnels ne tirent pas de conclusions hâtives sur la famille, qu'ils prennent le temps de comprendre la situation avec la famille, pour mieux la soutenir.
- De ne pas écrire des choses fausses sur les familles. Actuellement, quand il y a des erreurs dans les dossiers, c'est difficile, voire impossible à corriger. Ces erreurs restent dans les dossiers et ont des conséquences négatives sur les interactions des parents avec les services et sur leurs décisions.
- Les professionnels sont souvent dans le reproche, ils ne notent que ce que les parents font de mal, que des choses négatives. Écrire le dossier ensemble permettrait aussi de mettre l'accent sur le positif, les efforts que les parents font.
- Enfin, quand les enfants sont assez grands pour demander une copie de leur dossier, ils peuvent avoir une vision beaucoup plus complète de leur histoire, car elle est aussi racontée par leurs parents. Cela permettrait aux enfants de voir et comprendre tous les combats que les parents mènent pour eux.

Piste de changement élaborée dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan des principes de base dans les institutions

- Faire relire par la personne tout écrit la concernant et la tenir informée de toute démarche.

II.
Afin que les placements soient temporaires et visent le retour en famille

Les placements sont, en règle générale, décidés pour une durée temporaire : on ne place pas un enfant pour l'écarter définitivement de sa famille. **Le but de la mesure de placement**, selon la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme[xvi], **n'est pas seulement de protéger un enfant, mais d'organiser son retour dans sa famille**, après la disparition des éléments de danger qui ont justifié la séparation. Les contacts entre les membres de la famille, frères et sœurs, parents et enfants, sont indispensables pour que ce retour se passe dans des conditions normales.

Le groupe de parents du Royaume-Uni a dénoncé une mesure touchant majoritairement les familles en situation de pauvreté, qui est l'adoption forcée. Si un jugement déclare « l'existence d'un risque de préjudice futur », un enfant peut être définitivement retiré et adopté par une autre famille, sans le consentement des parents. En cas d'adoption, les parents ne sont plus en capacité de transmettre l'histoire familiale.

Il en est de même des placements qui ont comme conséquence une cassure pour l'enfant au niveau de ses repères et du lien entre lui et sa famille. **Ils fragilisent énormément la transmission nécessaire entre parents et enfants.** Les visites médiatisées ou partiellement médiatisées pourraient être un lieu qui permettrait aux parents et aux enfants de maintenir ou rebâtir une relation. Ce serait le moment privilégié où pourrait se bâtir une transmission de l'amour et des valeurs, et où des nouvelles du quotidien des enfants, des parents et des autres frères et sœurs pourraient être partagées. Ce serait un moment attendu par tous. Cependant, dans les conditions actuelles, ces visites ne permettent pas de créer des relations parents-enfants de qualité.

II. a
L'organisation des visites

Constats formulés par les parents

La manière dont les visites sont organisées nous empêche de pouvoir agir. Le plus souvent, nous recevons un calendrier de visites et nous devons nous adapter. Cela nous empêche d'être maître de notre temps et de nos projets. Si la visite est annulée parce que la famille d'accueil ou notre enfant sont malades, parce qu'il y a un problème de transports publics ou autre, une autre visite ne nous est pas proposée et nous perdons la visite avec notre enfant. Quand nous avons le droit qu'à une visite par mois, c'est particulièrement grave. C'est comme si les professionnels et les familles d'accueil avaient d'autres obligations et nous non. Mais nous aussi nous avons notre travail ou nous devons pouvoir faire des recherches d'emploi, nous devons pouvoir nous organiser pour d'autres rendez-vous (par exemple des rendez-vous médicaux ou des rendez-vous pour nos autres enfants) ou pour participer à des activités qui sont importantes dans nos vies et nous aident à bâtir notre avenir et celui de nos enfants. Pour nos enfants, le calendrier ne prend pas toujours en compte le meilleur moment non plus. Parfois, à cause des visites en semaine, les enfants ratent l'école. Quand c'est en fin d'après-midi, après l'école, ils sont fatigués et la visite ne se passe pas toujours bien.

Proposition de changement élaborée par les participants du « Chantier familles »

- Les parents doivent être intégrés dans l'organisation précise des visites, avec l'institution ou la famille d'accueil.

Bénéfices

Si les parents sont impliqués dans l'organisation des visites, ils peuvent être plus autonomes et faire part de l'organisation de leur vie. Si leurs demandes sont mieux prises en compte, travaillées avec eux, leurs enfants les sentiraient plus investis. Cela permet aux enfants de voir ce que leurs parents font pour que les visites se passent bien et que la situation évolue. Si les parents font le planning avec les professionnels, ils s'engagent ensemble et le risque qu'une date doit être changée est beaucoup plus petit.

II. b
Le lieu de la visite

Constats formulés par les parents

Nous comprenons que les visites soient en lieu neutre au début, c'est une sorte de protection pour les enfants, les parents et les travailleurs sociaux. Une fois que les professionnels voient qu'on a « accepté le placement », ils devraient être d'accord que les visites aient lieu chez nous à la maison. Car lorsque les visites se déroulent en lieu neutre, notre investissement comme parents est difficile. Le sentiment d'être surveillé prend toute la place parce qu'il y a de nombreux professionnels autour et souvent d'autres familles dans la même salle. En lieu neutre, nous ne nous sentons pas à notre place, il n'y a aucune intimité. Nous ne pouvons pas nous projeter dans notre rôle de parents et dans l'avenir.

Proposition de changement élaborée par les participants du « Chantier familles »

— Les visites, qu'elles soient médiatisées ou non, doivent avoir lieu au domicile des parents, tant que ce lieu ne constitue pas un danger.

Bénéfices

À domicile, les parents reprennent confiance dans leur rôle de parent. Pouvoir accueillir leurs enfants chez eux les rendent fiers. Ils peuvent transmettre à leurs enfants leurs savoir-faire. Ils peuvent connaître les compétences et les passions de leurs enfants. Les enfants aussi se sentent plus libres. Ils sont comme des « enfants normaux ».

Des parents racontent : « Dans la salle médiatisée, les enfants attendaient que ce soit nous qui leur enlevions la veste, les chaussures, etc., alors qu'à la maison, ils le font, ils nous demandent que s'ils en ont besoin. Ils se sentent chez eux. Ils sont comme des enfants normaux : s'ils veulent aller aux toilettes, ils y vont, s'ils veulent porter un truc lourd, ils essaient. Ils font leur vie ! On leur dit les règles avant d'aller jouer et après ils jouent ».

Il y a aussi un sentiment de « rééquilibrage des pouvoirs » avec le professionnel. Les parents peuvent lui offrir un café à l'arrivée, lui montrer qu'ils peuvent poser des règles. Par exemple, ils peuvent lui demander de retirer ses chaussures et lui peut leur demander à avoir un verre d'eau.

II. c
La durée et la fréquence de la visite

Constats formulés par les parents

Une petite fille est placée à l'âge de 3 mois. Dans les 18 mois suivants, ses parents l'ont vue un total de 12h. Quelle relation construire dans ces conditions ? Quand les visites durent deux heures tous les quinze jours, c'est trop court pour une vraie rencontre. Parfois le temps du repas et le nettoyage de la cuisine (en lieu neutre) sont inclus dans ces deux heures. Souvent par manque d'éducateurs, de travailleurs sociaux, nos droits sont limités, les visites peuvent être raccourcies. Les temps de transmissions, d'échanges entre la famille et les professionnels sont compris dans ces temps de visite, déjà trop courts.

Proposition de changement élaborée par les participants du « Chantier familles »

— La durée et la fréquence des visites doivent être établies avec les parents et dans le cadre d'un projet fixé avec eux et leurs enfants. En plus, elles doivent pouvoir être adaptées aux évolutions.

Bénéfices

Plus le temps de visite est long, plus ce que parents et enfants se transmettent est de qualité. Cela est vrai aussi pour les relations entre parents et professionnels, ou avec d'autres membres de la famille. Ainsi, les visites ont une influence positive sur l'avenir des enfants.

II. d
Visites médiatisées

Constats formulés par les parents

La présence des travailleurs sociaux qui devrait nous aider nous bloque souvent. Nous avons l'impression d'être tout le temps surveillés et parfois même que cette surveillance passe par les enfants. Un parent dit : « On a l'impression que les enfants eux-mêmes nous surveillent. On est tout le temps jugés de manière négative et donc cette surveillance très forte nous fait penser à un univers de prison. » Le plus souvent, les travailleurs sociaux ne nous aident pas. On ne se sent pas toujours en confiance avec eux. De nombreux parents ne s'autorisent pas à dire leur amour à leurs enfants. C'est trop intime. C'est comme si c'était mal d'avoir des émotions. La souffrance de la séparation doit être tue et cela oblige les parents à faire semblant devant leurs enfants que tout va bien. Taire cette souffrance rajoute de la souffrance.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

Le temps de visite médiatisée devrait être un temps de travail, de reconstruction, d'apprentissage et un bon moment avec les enfants. Les parents veulent travailler avec les différents acteurs du placement de leurs enfants. Ils ont besoin de relations avec les travailleurs sociaux qui soient aidantes.
Pour cela il est nécessaire :

1. Que les travailleurs sociaux ne changent pas trop souvent pour permettre une connaissance mutuelle dans la durée.
2. De bâtir une relation de confiance et permettre une communication transparente : pour bâtir une relation soutenante, les professionnels ne doivent pas seulement observer mais soutenir, pour que les parents comprennent leur rôle, trouvent des conseils par rapport à l'éducation des enfants, y compris dans des choses pratiques. Il s'agit de construire ensemble l'éducation des enfants, en co-création.
3. Que les temps de transmission avec les professionnels ou la famille d'accueil ne soient pas comptés dans les temps de visite aux enfants.
4. Que les temps de visite répondent au besoin d'intimité entre parents et enfants pour que les parents puissent transmettre leur amour et leurs valeurs.

Bénéfices

Ainsi les parents pourraient mieux comprendre leur rôle de parent et les enfants pourraient les reconnaître comme tels. Ils pourraient apprendre des choses qu'ils seraient en mesure de transmettre à leurs enfants dans l'avenir.

II. e
Réunir la famille

Constats formulés par les parents

Les fratries sont souvent séparées et même parfois les frères et sœurs ne se voient pas pendant les visites avec leurs parents, car elles ont lieu à des moments différents. Les frères et sœurs doivent être placés ensemble dans tous les cas où un tel placement n'est pas contraire à leur intérêt supérieur[xvii].

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

1. Lors de l'audience, le juge doit assurer que les frères et sœurs puissent rester ensemble, si rien ne s'y oppose. Les intervenants en protection de l'enfant doivent appliquer cette décision. Si elle n'est pas appliquée, il y a la possibilité de faire appel.
2. Tout doit être fait pour que la fratrie puisse se bâtir. Les enfants demandent à voir leurs frères et sœurs. Ils se réclament énormément. Comme frères et sœurs, c'est important de créer des liens pour se comprendre, se soutenir.
3. Les demandes pour des temps de vacances en famille doivent être prises en compte. Il existe des lieux où parents et enfants peuvent être accueillis comme famille et se retrouver ensemble. Cela crée des souvenirs, des moments forts qui aident à se construire comme famille.

Bénéfices

Pour bien grandir, il est important pour chaque personne de sentir qu'elle appartient à une famille. Dans la vie, on apprend de ses frères et sœurs. Ça aide d'être soudés, quand on est enfant mais aussi quand on devient adulte.

Exemple de bonne pratique

En Suisse, à Genève, la Cour des comptes — organe de contrôle notamment des services et départements du canton — a constaté dans un rapport de 2024 des lacunes au niveau des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés. Elle recommande aux services concernés d'y remédier en affirmant que « en l'absence de mesures de soutien à la parentalité, il devient extrêmement difficile d'envisager le retour d'un enfant dans sa famille d'origine ou, à tout le moins, le maintien, voire la construction de liens familiaux s'inscrivant dans la durée »[xviii]. Plus concrètement, la Cour recommande notamment de développer les mesures ambulatoires chez les parents durant le placement de l'enfant et de repenser les visites (lieu, durée, organisation, etc.).

III.
Un débat équilibré devant l'autorité compétente

Constats formulés par les parents

L'audience devant l'autorité compétente se doit d'être un débat équilibré où chacun apporte ses arguments et réagit aux arguments des autres. On constate que, souvent, ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Avant l'audience, comme indiqué dans le chapitre B.I. sur les dossiers, les parents ne connaissent pas assez les rapports des travailleurs sociaux qui portent trop souvent de points négatifs à leur égard. Certains professionnels nous lisent le rapport et d'autres ne lisent que les conclusions. La plupart du temps, nous ne nous autorisons pas à écrire à l'autorité compétente avant l'audience alors qu'on a du positif et qu'on pourrait écrire notre combat quotidien pour les choses simples de la vie.

Avant et pendant l'audience, on est à fleur de peau parce qu'on a beaucoup d'émotions, on est tendus, stressés et angoissés. Ainsi, on n'est plus à armes égales, on ne peut plus s'exprimer. Régulièrement, on nous ressort des choses du passé sans voir qu'on a changé. Souvent, l'autorité compétente donne d'abord la parole aux professionnels qui disent plein de choses négatives sur nous. On est cassés et on ne peut plus parler. En plus, on se retrouve seul à l'audience ou avec un avocat qui ne nous connaît pas bien et avec qui on n'a pas une relation qui s'inscrit dans le temps.

Après l'audience, l'autorité compétente donne des raisons pour ses décisions qui ne sont pas toujours compréhensibles et, souvent, il laisse les intervenants en protection de l'enfant décider plein de choses et cela nous pénalise. Les parents en situation de handicap sont souvent considérés à tort comme incapables d'élever leurs enfants.

Propositions de changement élaborées par les participants du « Chantier familles »

Avant l'audience :

1. Que les parents, lorsqu'ils vivent ensemble, soient convoqués ensemble devant l'autorité compétente.
2. Que les parents reçoivent chez eux tous les écrits transmis à l'autorité (y compris en Suisse pour les parents sous curatelle de portée générale). Que ces écrits aident les parents convoqués à se préparer à l'audience, en ayant le temps de les lire et de les comprendre, au besoin en se faisant aider.
3. Que les parents aient le droit que ne soit pas recouru à leur propre dossier de protection de l'enfance et de celui d'autres membres de la famille.
4. Que les enfants soient entendus avant le débat devant l'autorité compétente.

Pendant l'audience :

1. Que les parents aient le droit d'être accompagnés d'une personne de confiance pendant l'audience, et que cela soit inscrit dans la convocation.
2. Que l'autorité compétente donne la parole aux parents en premier, parce que si les services sociaux parlent d'abord, les parents se découragent face aux critiques et ne peuvent plus souligner les évolutions.
3. Que les enfants aussi soient accompagnés durant la procédure par un avocat ou un curateur procédural, formés aux réalités de la pauvreté.
4. Que les enfants aient aussi le droit d'être accompagnés par une personne de confiance quand ils rencontrent l'autorité compétente.

Au moment de la décision :

1. Que dans le choix des mesures, l'autorité compétente tienne compte de l'aide de membres de la famille, du soutien des amis, de l'appui des associations.
2. Que l'autorité compétente précise dans sa décision comment les parents peuvent exercer leur autorité parentale dans leurs rapports avec l'école, les éducateurs, etc., pour ne pas laisser trop de pouvoirs aux intervenants en protection de l'enfance.

Pistes de changement élaborées dans le cadre du projet « Pauvreté — Identité — Société » sur le plan des principes de base institutionnels

- Prendre davantage en compte la situation actuelle et les évolutions de la personne dans toute procédure ou décision (ne pas seulement se baser sur des dossiers).
- Prendre le temps et les dispositions pour permettre à toute personne d'être entendue (audiences, réseaux, etc).
- Communiquer davantage aux personnes concernées les critères de décision et les marges de manœuvre professionnelles et institutionnelles.
- Rédiger les informations et décisions dans un langage simplifié et accessible à toutes et tous.

Et sur le plan législatif

- Établir le droit d'être accompagné par une personne de soutien et l'ancrer dans les dispositions légales correspondantes.

Exemple de bonne pratique

En Suisse, à Fribourg, des rencontres de dialogue, qui ont réuni des juges de paix et des parents touchés par des mesures de placement de leurs enfants ont permis de **mettre en place une nouvelle règle dans un service de protection de l'enfant et de l'adulte** : Dans chaque lettre de convocation adressée aux parents, un paragraphe donne à faire connaître leur droit à se faire accompagner d'une personne de confiance. « Nous y avons toutes et tous à gagner. Pour nous professionnels cela permet de travailler dans un climat de confiance, de rencontrer des personnes qui ne sont pas stressées ou dans la peur et qu'elles vont pouvoir exprimer dans de meilleures conditions qui elles sont et ce qu'elles veulent. »

4
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX DE LA RECHERCHE « CHANTIER FAMILLES »

A
TRANSMISSION D'UNE HISTOIRE FAMILIALE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Au cours des Universités populaires Quart Monde et dès les premières rencontres du « Chantier familles », les participants ont exprimé que pendant leur propre enfance la vie était dure, leurs parents avaient beaucoup de difficultés et de soucis mais qu'ils avaient reçu d'eux des valeurs comme le courage, ne pas baisser les bras, le respect et la politesse envers les autres, le travail, des moments de bonheur partagé. Ils disent aussi que la dureté de la vie de leurs parents n'a pas toujours permis, ou pas suffisamment permis, les mots ou les marques d'affection.

Ceux qui ont été placés évoquent l'insécurité engendrée par **cette rupture**, une insécurité qui perdure au cours de leur vie. Ils expriment notamment la crainte de ne pas savoir poser des gestes de parent puisqu'ils ont été privés de tels gestes pendant leur enfance. Crainte d'autant plus grande que c'est l'image d'eux que leur renvoient les institutions. La transmission parents-enfants dans le cadre de la protection de l'enfance est fortement entravée, or, quelles que soient les circonstances de sa vie, un enfant a besoin de connaître son histoire et a besoin d'interlocuteurs variés, dont des membres de sa propre famille, pour la comprendre.

Au cours du placement, les temps de rencontres entre parents et enfants sont, dans un très grand nombre de situations, très courts, espacés dans le temps et ne peuvent donc pas permettre une rencontre profonde qui favoriserait une transmission parents-enfants. De plus, lors de visites médiatisées, les gestes, attitudes ou paroles des parents peuvent être étudiés et interprétés par la personne professionnelle. Les parents disent ne pas pouvoir exprimer des émotions comme la souffrance de la séparation parce qu'il leur est dit que cela perturbera l'enfant. **Or la transmission passe aussi par ce dialogue des émotions entre parents et enfants.** Ils ne peuvent pas non plus dire à leurs enfants qu'ils font tout pour qu'ils reviennent à la maison, parce que cette décision ne leur appartient pas. En l'affirmant à l'enfant, ils mettraient en lui des espoirs et des attentes qui risquent de le perturber. Ils ne peuvent transmettre à leurs enfants tout ce qu'ils font pour eux. Les enfants eux aussi se voient souvent empêchés d'exprimer leurs émotions et ce qu'ils vivent, par honte ou par peur de blesser ou faire du tort à leurs parents.

En grandissant, les enfants ont pour seule **trace de leur histoire** les rapports administratifs et les écrits des travailleurs sociaux soulignant principalement les manques, les difficultés, les changements de lieux, etc. Ils manquent de traces d'autres regards sur leur enfance, comme celui de leurs parents, grands-parents ou autres proches de leur famille. Les enfants souffrent, non seulement pendant leur enfance mais tout au long de leur vie, de ne pas avoir les clés pour comprendre leurs parents. Parfois, certains finissent par leur en vouloir. Il y a là un tort considérable fait aux milieux de pauvreté.

Tout au long du « Chantier familles », les parents, même ceux qui élèvent leurs enfants, parlent du placement. Ils nous en parlent comme d'une peur inscrite en eux, transmise par le milieu de grande pauvreté qui a vécu ce placement et le vit encore depuis plusieurs générations. Les professionnels vis-à-vis de ces parents appartiennent à des services qui sont fiers des progrès faits par leurs institutions, des connaissances nouvelles en matière de parentalité qu'ils mettent en œuvre.

Ils ignorent toutefois l'histoire et les pratiques qui les ont précédés ou bien ils veulent tourner la page avec certaines pratiques sans avoir fait un travail d'évaluation conséquent de l'histoire de l'institution dans laquelle ils travaillent. Comme tout professionnel, ils ont la possibilité d'exercer dans le présent sans mémoire. Cette **divergence concernant le passé creuse un fossé entre les parents et les professionnels** et est l'une des causes du malentendu fondamental qui les oppose et qui empêche d'emblée toute collaboration constructive.

Dans le portrait de la famille Favre (chapitre 2), on mesure **le poids du traumatisme** de telles mesures sur plusieurs générations. On prend conscience de la transmission de la déconsidération familiale qui s'ensuit et des moyens et du temps nécessaires à une reconstruction et une affirmation de son identité familiale face à des institutions puissantes. Cette injustice de la transmission prend ses racines dans l'invisibilisation de l'histoire des populations en situation de pauvreté au sein de la protection de l'enfance. C'est pourquoi, tout au long des rencontres du « Chantier familles », apparaît ce même besoin d'une reconnaissance sociale pour qu'il y ait une transmission au sein de la famille dont l'enfant pourrait être fier et sur laquelle il pourrait s'appuyer pour se construire. La question suivante s'est alors posée : « Qu'est-ce qui permettrait la valorisation et la reconnaissance du combat des parents des enfants placés ? »

B
DÉFICIT DE DÉMOCRATIE EN PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE DES SOURCES DE LA MAL-TRAITANCE INSTITUTIONNELLE

Nous venons d'évoquer une population qui ne peut dire son histoire, un passé lourd et traumatique. Cette dépossession ne permet pas de se présenter aux yeux des autres avec fierté et ne facilite pas l'exercice d'une vie sociale. Nous voulons souligner maintenant des aspects d'un empêchement à l'exercice d'une citoyenneté qui nous sont apparus au cours du « Chantier familles » dans le domaine de la protection de l'enfance. Ils révèlent un déficit de démocratie.

Il existe dans certains pays d'Europe des mesures de protection de l'enfance qui ne respectent pas les droits fondamentaux des parents. Par exemple, les parents du Royaume-Uni nous parlent de l'adoption forcée que la majorité d'entre eux ont vécue. Des situations qu'ils ont beaucoup de mal à évoquer tellement leur souffrance est grande. Ces adoptions peuvent être prononcées avant la naissance de l'enfant, notamment lorsque d'autres enfants ont déjà été adoptés. En Suisse, des parents sont sous le coup de mesures de curatelle de portée générale qui les rendent dépendants des décisions de leur curateur jusque dans le droit d'éduquer leurs enfants. Au-delà de ces deux exemples, nous avons constaté dans tous les autres pays participants des déficits graves de démocratie en protection de l'enfance : un débat contradictoire non

équilibré ; un dossier difficile d'accès ; des placements qui devraient être temporaires et qui durent très longtemps, souvent jusqu'à la majorité de l'enfant ; un soutien qui ne permet pas le respect des droits fondamentaux de la famille ; une non-participation à l'élaboration et mise en œuvre des mesures mises en place pour leurs enfants. Ces constats ont amené des propositions de changements (voir chapitre 3) pour envisager moins de maltraitance institutionnelle, plus de respect des droits des parents et de leurs enfants, des procédures plus démocratiques. Mais d'autres aspects d'un déficit de démocratie, moins visibles et tout aussi importants, sont apparus.

La dépossession du temps

L'emploi du temps des parents en situation de pauvreté est quasi entièrement contraint, entre les jours et heures de visites des enfants, les rencontres avec divers travailleurs sociaux, les rendez-vous médicaux, les rendez-vous de recherche d'emploi, les rendez-vous aux distributions alimentaires, etc. Les horaires des services sociaux priment sur la disponibilité des parents. Ne pas disposer de son temps est une atteinte profonde à la liberté des personnes. Cette contrainte les rend dépendants et ne permet pas une prise en main de l'amélioration de la situation. On attend d'eux une soumission. Cette mainmise des services sur l'agenda des parents a été très souvent aussi une difficulté pour assurer leur participation aux rencontres du « Chantier familles ».

Culpabilité ou présomption d'innocence

La Cour européenne des droits de l'Homme affirme la nécessité de fournir des mesures de soutien aux parents avant toute décision de placement. Si un tel placement est malgré cela nécessaire, tout doit être mis en œuvre pour maintenir des relations personnelles et reconstituer la famille, dans la mesure où cela n'est pas contre l'intérêt supérieur de l'enfant[13]. Pourtant, lorsque des parents en situation de pauvreté sont convoqués devant l'autorité compétente, ils sont perçus comme des parents fautifs à qui on reproche beaucoup de choses. Ils sont souvent perçus comme les seuls coupables de la situation de leurs enfants, accusés de négligence, d'instabilité, de non-coopération, etc. Les professionnels l'ont écrit dans leur rapport envoyé à l'autorité compétente. Les parents sont seuls, effondrés, dans l'impossibilité de construire leur défense. Il y a dès la première audience comme une présomption de culpabilité et non d'innocence comme devant d'autres tribunaux. Par contre, **des excuses** personnelles, de la part de professionnels face à des erreurs ou des manquements commis, peuvent bouleverser les parents. Une mère à qui de telles excuses ont été exprimées dira : « Je dois toujours m'excuser face aux professionnels, face aux services et là, c'est la première fois que je reçois des excuses. »

[13] Référence[xvi] p. 60

Le droit de s'associer

Les moments où est décidé l'avenir de leurs enfants, comme dans le cas du placement, peuvent être pour les parents des moments de grande solitude et de traumatisme. Ils aimeraient pouvoir rencontrer d'autres parents qui ont le même vécu, une même expérience et qui peuvent écouter, soutenir, guider pour l'obtention des droits. Ce besoin a été exprimé tout au long de la recherche et apparaît dans plusieurs propositions de changements. Si le parent est isolé dans son combat, sans personne pour le valider, il est difficile de se sentir fier. Lorsque le combat devient collectif, partagé et reçu par d'autres, il prend place au sein de la société et peut se vivre dans la fierté. Cette différence est aussi importante pour les enfants. La création d'une vie associative, citoyenne devrait être soutenue dans chaque pays : vie associative indépendante des institutions et qui ait les moyens de l'information et de la formation afin qu'une plus grande vie démocratique existe en protection de l'enfance.

C
LES PÈRES ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Parmi les parents participant au « Chantier familles », les pères sont plus souvent détenteurs d'un emploi que les mères. Il leur a été difficile de participer pleinement à la dynamique de recherche, notamment en étant présents aux rencontres collectives. Mais ils ont été interviewés et les parents présents ont tenu compte de leurs apports. Ils ont aussi été tenus au courant des avancées, des questions posées et des résultats.

Les pères ont souvent dit que les services de protection de l'enfance s'adressent plus facilement aux mères qu'à eux-mêmes lorsque les parents sont séparés et gardent chacun l'autorité parentale. Ils sont moins tenus informés. Ils font le même constat avec l'école ou les services de santé. Leurs horaires de travail ne sont pas pris en compte pour les rendez-vous avec les services sociaux ou les visites à leurs enfants. Or, la précarité de l'emploi fait qu'ils ne peuvent se permettre d'être absents.

Ils disent appréhender les rencontres avec les professionnels parce qu'ils ont peur de s'emporter en cas de désaccord. Ils ont une longue expérience de ne pas être entendus. Ils exécutent ce qu'on leur demande et on leur en demande toujours plus. Alors qu'eux ne peuvent pas exprimer de demande vis à vis des professionnels ; s'ils le font ils essuient très souvent des refus. Pourtant, ils ont une connaissance de leurs enfants qui complète celle des mères et aimeraient pouvoir l'exprimer. Ils ont l'impression que les professionnels savent ce qu'il faut, que par là leur savoir en tant que père ne compte pour rien. Des incompréhensions naissent autour de la manière d'exercer l'autorité. Pourtant, ces pères ont envie de transmettre des valeurs à leurs enfants. Ils citent notamment souvent la valeur du travail.

D'autre part, la réalité des hommes et des pères est perceptible au travers des réflexions des mères. Un nombre non négligeable de femmes participant au « Chantier familles » sont séparées. Plusieurs d'entre elles rapportent avoir reçu des conseils des services sociaux les encourageant à quitter leur conjoint pour préserver la relation avec leurs enfants. Les raisons des services peuvent être multiples et légitimes. Et les femmes avaient conscience que leur conjoint avait besoin d'aide mais lorsqu'elles ont demandé cette aide, elles n'ont pas obtenu les réponses adéquates. Ainsi, elles se retrouvent seules devant la proposition de séparation faite par les services sociaux, en devant prendre une décision difficile. Elles savent qu'en quittant leur conjoint celui-ci sera abandonné de tous et qu'il y a un grand risque qu'il disparaisse de la vie des enfants sans que ceux-ci en comprennent les raisons.

Comment organiser la protection de l'enfance de façon à soutenir les enfants et la mère tout en prenant au sérieux le père dans ses soucis et son rôle paternel ? La proposition de changement du nom de la protection de l'enfance en « service de soutien à la famille » pousse à considérer la dimension globale de la famille afin que les pères ne soient plus oubliés ou cachés.

5
PERSPECTIVES

Les travaux menés dans le cadre de la recherche internationale « Chantier familles » et de la recherche suisse « Pauvreté — Identité — Société » sont au cœur de la vie du Mouvement ATD Quart Monde. En effet, la question des liens familiaux et sociaux brisés est cruciale quand on cherche les causes de la persistance de la pauvreté. Les membres du Mouvement ATD Quart Monde ont perçu pendant ces 30 dernières années peu de progressions et parfois des régressions dommageables sur le chemin de la transformation du système de protection de l'enfance et du système de l'aide sociale. Le plus dommageable est combien ces systèmes ne semblent pas capables de considérer les personnes vivant dans la pauvreté comme actrices, avec lesquelles réfléchir comment faire évoluer telle situation difficile, voire inhumaine, et comment faire évoluer les systèmes eux-mêmes.

Parlant de perspectives, le mot système est important à utiliser car il ne s'agit pas d'accuser tel ou tel acteur, et encore moins de décourager toutes celles et tous ceux qui essayent, au prix de leur personne, de changer leurs pratiques et de mener les évolutions nécessaires au sein de leur institution.

En lien avec la valorisation de ces deux recherches en Suisse de 2024 à 2028, le Mouvement ATD Quart Monde s'engage, ensemble avec différents acteurs sociaux et en partenariat avec diverses institutions, pour :

- Que les personnes ayant l'expérience de la pauvreté aient accès à des espaces de formation et de valorisation de leur savoir d'expérience.
  Il est nécessaire, au sein des lieux de formation de développer des espaces où les personnes avec l'expérience de la pauvreté peuvent **élaborer leur propre savoir** et leur savoir collectif pour être ensuite reconnues comme intervenantes à part entière dans les lieux de formation et de décision.
- Que les institutions transforment leurs pratiques, en particulier dans leurs interactions avec les personnes en situation de pauvreté.
  Ce champ d'action invite les institutions sociales, éducatives et de protection de l'enfance à une véritable révolution, comme par exemple celle d'élaborer avec les personnes concernées **une charte éthique afin de renforcer la mise en œuvre de leurs droits fondamentaux**. Il en va de favoriser en leur sein la création d'espaces de co-réflexion entre les personnes vivant dans la pauvreté, usagères des services, et les professionnels. Prendre conscience des attentes réciproques, parfois contradictoires, est une base essentielle pour œuvrer à de réels changements.
- Que le grand public et les médias changent de regard et de narration à l'égard des personnes en situation de pauvreté.
  Les institutions et associations ne peuvent procéder à un changement culturel sans être soutenues par **une transformation sociétale**. Le grand public n'est pas au courant de ce qui se passe dans le système d'aide et de protection et encore moins de ce que vivent et pensent les personnes touchées par la pauvreté. Sans une prise de conscience par les citoyens et citoyennes, il n'y aura ni changement culturel, ni moyens politiques, tant en personnes qu'en financements, pour rendre possible cette transformation.
- Que la démarche du croisement des savoirs scientifiques, professionnels et d'expérience de la pauvreté soit reconnue, et sa mise en œuvre soutenue par les institutions de recherche.
  Les outils sont là **pour faire entrer en jeu un nouveau partenaire** afin de comprendre qui nous sommes les uns pour les autres, pour décider de ce que représente un savoir reconnu, pour influencer le pouvoir d'interprétation et de répartition des ressources, bref, pour faire vivre notre démocratie ensemble !

ANNEXES

SYNTHÈSE DU PROJET « PAUVRETÉ — IDENTITÉ — SOCIÉTÉ »

A
ENSEIGNEMENTS

Dans ce projet sur trois ans en Croisement des savoirs, l'objectif a été de « mieux comprendre les rapports entre société, institutions et personnes vivant dans la pauvreté, pour en tirer des enseignements et par là contribuer à ce que la pauvreté ne se répète plus de génération en génération ». Les résultats principaux de la recherche sont présentés ici de façon succincte.

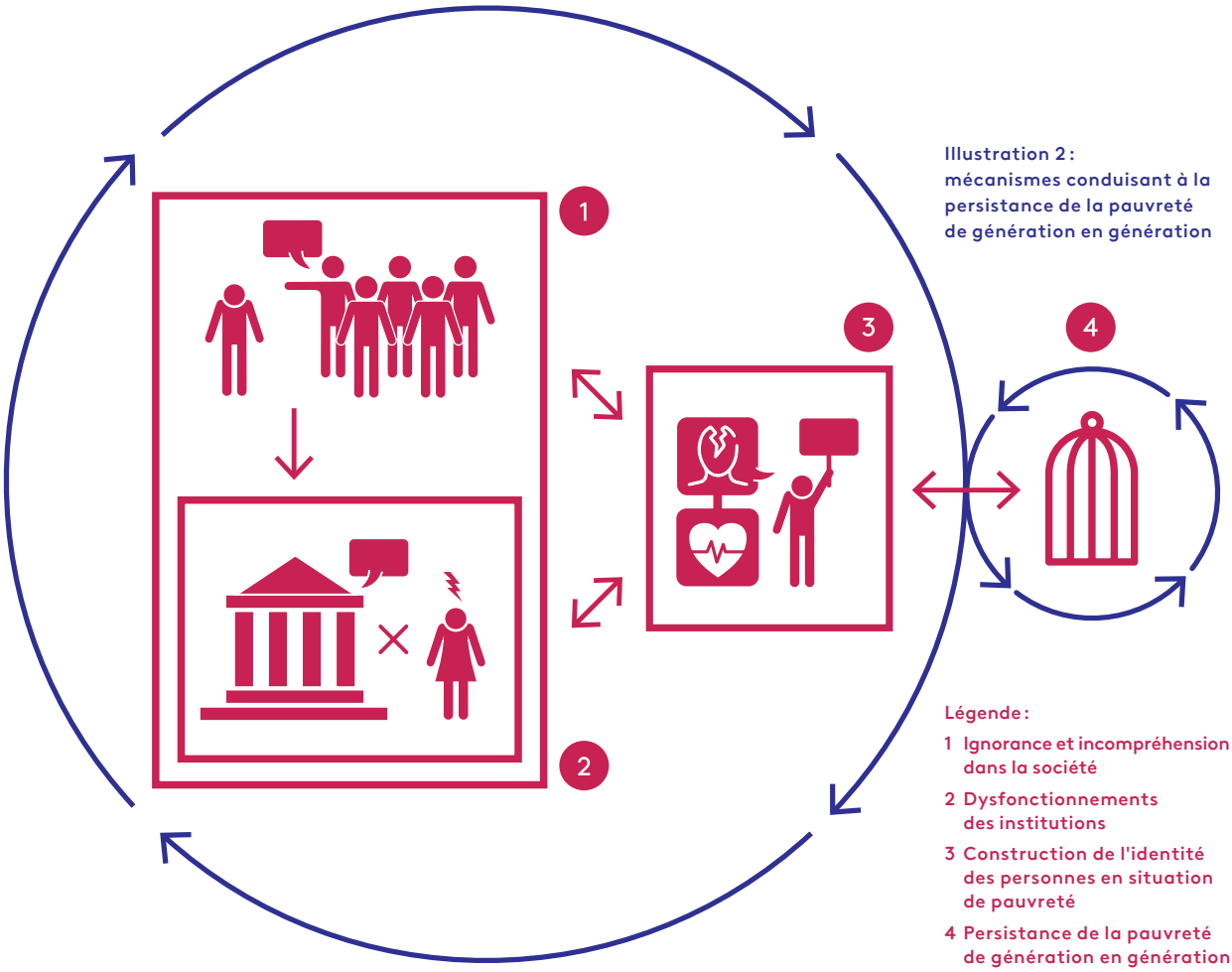

Illustration 2 : mécanismes conduisant à la persistance de la pauvreté de génération en génération

Légende :

1 Ignorance et incompréhension dans la société

2 Dysfonctionnements des institutions

3 Construction de l'identité des personnes en situation de pauvreté

4 Persistance de la pauvreté de génération en génération

1.
IGNORANCE ET INCOMPRÉHENSION DANS LA SOCIÉTÉ

La pauvreté qui perdure de génération en génération en Suisse n'est pas un sujet de préoccupation pour une large partie de la société, et ses réalités sont largement méconnues et incomprises. Cette méconnaissance laisse la place à la perpétuation de stéréotypes dévalorisants envers les personnes en situation de pauvreté. Le plus souvent, elles sont même jugées coupables de cette situation et ne sont ni reconnues ni soutenues comme actrices dans leur lutte quotidienne. Dans ce contexte, l'accès à l'assistance — sous ses différentes acceptions — n'est pas garanti comme un droit, mais fait l'objet d'une forte suspicion et de conditions de mise en œuvre parfois contre-productives.

Les lois et les règles sont définies sous l'influence des normes sociales dominantes, sans connaître les réalités que vivent les personnes en situation de pauvreté. Même le langage employé contribue à perpétuer leur disqualification. La pensée répandue dans la société est celle d'une priorité donnée aux devoirs de l'individu et il y a peu de réflexion sur une responsabilité partagée et sur les conditions nécessaires à son exercice. Les personnes en situation de pauvreté font l'expérience d'un non-respect de leurs droits fondamentaux, mais n'osent pas les revendiquer. Il en résulte des expériences d'oppression et d'impuissance qui ont des conséquences sur la construction de leur identité.

2.
DYSFONCTIONNEMENTS DES INSTITUTIONS

Les systèmes de soutien social et de protection de l'enfant et de l'adulte développés et entretenus dans ce contexte d'ignorance et d'incompréhension ne permettent pas aux personnes en situation de pauvreté de développer leur autonomie et d'accéder à l'autodétermination, d'une part parce qu'elles ne sont pas considérées dans leur globalité, et d'autre part parce que les solutions ne sont pas élaborées avec elles. Elles sont très souvent amenées à faire ce qu'on leur dit de faire, par crainte de perdre certains droits et en raison des rapports de pouvoir qui les désavantagent. Elles doivent ainsi se résigner à ne pas faire valoir leur expérience et leurs savoirs, et à ne pouvoir faire leurs propres choix. Ces situations récurrentes constituent une violence qui entrave la possibilité d'être sujet, ce qui a des conséquences sur la construction de l'identité. La combinaison de l'aide et du contrôle peut dévier subtilement vers la manipulation. Elle entre également en contradiction avec le développement du pouvoir d'agir. Au lieu d'être soutenues comme actrices, les personnes en situation de pauvreté sont chargées d'une responsabilité exclusive tout en étant maintenues dans un rapport de dépendance et de pouvoir. Elles doivent constamment se justifier et fournir différentes sortes de contreparties. Ce type de rapports se traduit par des injonctions paradoxales quant aux attitudes attendues par les institutions de la part des personnes en situation de pauvreté, et entraîne insécurité, inefficacité et méfiance réciproque : crainte des sanctions d'un côté et crainte des abus de l'autre.

3.

CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Dans la mesure où les personnes en situation de pauvreté sont privées du contrôle de leur vie, empêchées d'exprimer leurs compétences et leurs aspirations, encadrées voire manipulées par les institutions, il leur est difficile d'être elles-mêmes. Au contraire, elles sont constamment amenées à se contenir, à se cacher, à s'adapter à des règles peu compréhensibles, voire à mentir, ce qui en retour les amène à être considérées comme manipulatrices.

N'étant pas vues et acceptées selon leur individualité et leur dignité de personnes à part entière, elles sont conduites à avoir honte, à se taire, à s'isoler et à éprouver un sentiment d'impuissance. La lutte permanente pour maintenir l'estime de soi et affronter l'insécurité du quotidien génère stress et angoisse, ainsi qu'un épuisement psychique et physique. Ces traumatismes qui peuvent persister à vie révèlent l'existence d'une véritable violence. Vivre en situation de pauvreté, c'est être en lutte permanente et faire des efforts extraordinaires dans la gestion du quotidien mais aussi pour faire valoir ses droits auprès des institutions. Cette lutte n'est cependant pas reconnue, ou au pire interprétée négativement par les institutions. Avec elle se développe une « intelligence institutionnelle », ressource du pouvoir d'agir. Les personnes ayant l'expérience de la pauvreté peuvent également trouver force et courage dans une révolte qui permet de transformer la honte en fierté et de la transmettre aux générations suivantes.

4.

PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ DE GÉNÉRATION EN GÉNÉRATION

L'ignorance de la pauvreté par une grande partie de la société, les dysfonctionnements dans les institutions et la construction sous contrainte de l'identité des personnes en situation de pauvreté peuvent conduire ces dernières à l'isolement. L'isolement est en effet le résultat d'une non-reconnaissance, d'une honte et d'un silence appris dès l'enfance, de la fragilisation même des liens familiaux, des rapports de pouvoir déséquilibrés et des défis posés à l'engagement collectif, ainsi que des attitudes d'auto-protection de la part des personnes en situation de pauvreté. Et cet isolement imprègne en retour la construction de l'identité, affecte la santé et restreint le pouvoir d'agir. D'autres facteurs structurels concourent à la persistance de la pauvreté de génération en génération : une situation unique de cumul de désavantages, dès l'enfance, qui n'est pas prise en compte ; la répétition des mêmes types de réponses, comme les placements extra-familiaux sur plusieurs générations, qui n'enrayent pas la persistance de la pauvreté ; des représentations et des normes sociales disqualifiantes ; le fait que la pauvreté n'est pas définie par les personnes qui en ont elles-mêmes l'expérience mais par d'autres acteurs et actrices. Les représentations négatives sont entretenues la vie durant, et d'une génération à l'autre, par les dossiers et les attitudes consensuelles, forgées par une pensée générale qui imprègne aussi les institutions. Souvent les personnes en situation de pauvreté sont maintenues dans la dépendance et ne sont pas soutenues comme actrices. Un tel système risque de réduire les personnes impliquées à l'impuissance, malgré une réelle volonté de changement.

B
AXES FONDAMENTAUX ET CHAMPS D'ACTION

- Connaître, comprendre et reconnaître la pauvreté, ensemble avec les personnes qui la vivent
- Acquérir et renforcer le pouvoir d'agir
- Co-construire le changement

Ces trois axes fondamentaux constituent en particulier des bases solides pour la conception d'actions en réponse à la question de recherche du projet : « Qu'est-ce qui permet aux personnes en situation de pauvreté d'être reconnues et soutenues comme des actrices à part entière dans leur lutte quotidienne et notamment dans leurs interactions avec les institutions ? » Les pistes de changement du projet PIS s'inscrivent toutes dans un ou plusieurs de ces trois axes fondamentaux.

Les quatre champs d'action (politique et législatif ; société et public ; institutionnel ; scientifique et formation) représentent les principaux domaines dans lesquels des changements de fond doivent être apportés afin d'atteindre les objectifs mentionnés.

Illustration 3 : des pistes pour aller vers des changements

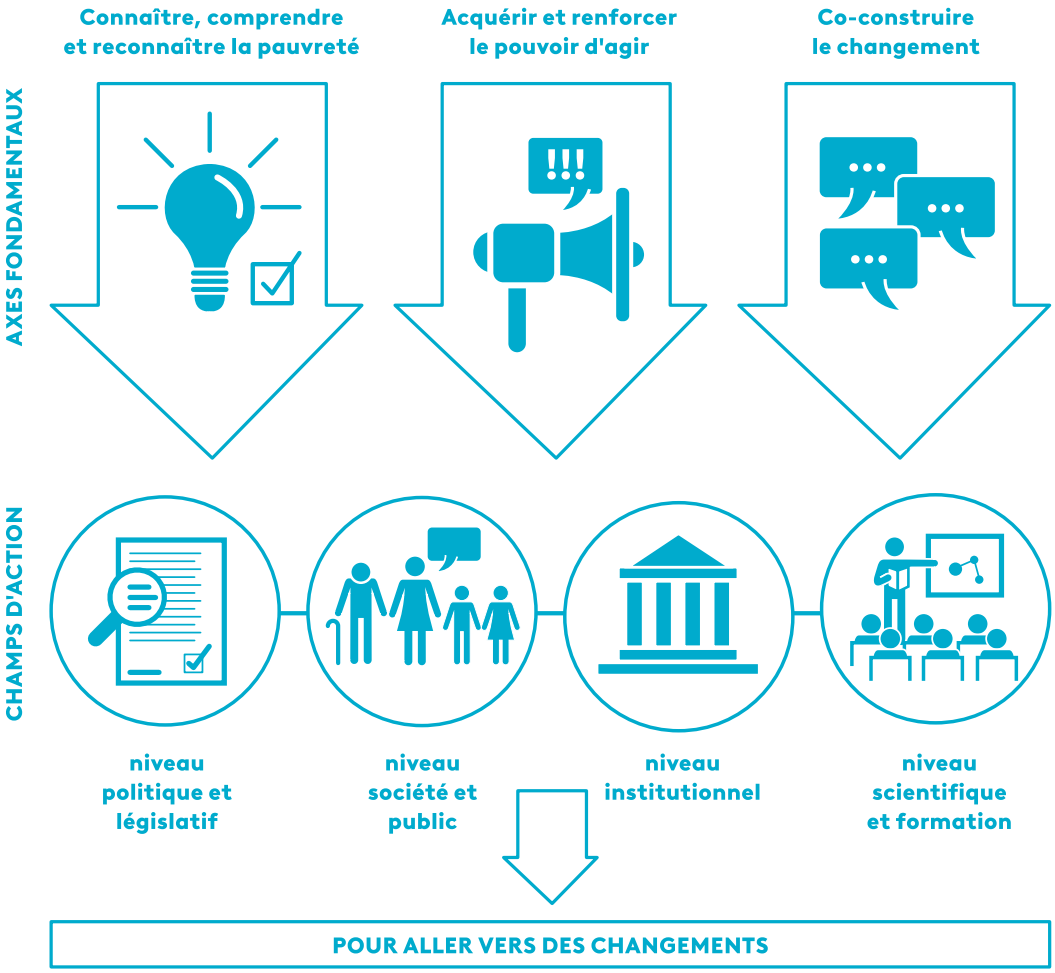

RÉFÉRENCES

i ATD Quart Monde Suisse.
Croisement des savoirs.
URL : https://atd.ch/nos-actions/co-formation/croisement-des-savoirs/ (31.07.2025)

ii Office fédéral de la justice.
« Se souvenir pour l'avenir », 2024.
URL : https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/fszm/vermittlung-sensibilisierung.html (31.07.2025)

iii Fonds national suisse (FNS).
Résultats et impulsions du Programme national de recherche « Assistance et coercition » (PNR 76), 2024.
URL : https://www.nfp76.ch/fr (31.07.2025)

iv Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.
Rien n'a plus de prix que la dignité humaine, 11 avril 2013.
URL : https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=91125 (31.07.2025)

v Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extra-familiaux antérieurs à 1981 (LMCFA), 30 septembre 2016 (RS 211.223.13).

vi Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider.
Rendre la pauvreté plus visible, 9 mai 2023.
URL : https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=94985 (31.07.2025)

vii ATD Quart Monde ; Oxford University.
Les dimensions cachées de la pauvreté, 2019.
URL : https://www.atd-quartmonde.org/dimensions-cachees-pauvrete/ (31.07.2025)

viii Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989 (RS 0.107).

ix Fondation officielle de la jeunesse (FOJ).
Action Préventive en Milieu Familial (APMF).
URL : https://www.foj.ch/prestations/action-preventive-en-milieu-familial-apmf (31.07.2025)

x Association Vacances Familiales.
URL : https://vacances-familiales-valais.ch/ (31.07.2025) ;
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale — Genève (HES-SO Genève).
Escapade familiale : l'association étudiante qui offre des vacances aux plus précaires, 11 mai 2022.
URL : https://www.hesge.ch/geneve/actualites/escapade-familiale-association-etudiante-qui-offre-des-vacances-aux-plus-precaires (31.07.2025)

xi Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA).
Recommandations relatives au placement extra-familial, 20 novembre 2020.
URL : https://www.kokes.ch/fr/documentation/recommandations/placement (31.07.2025)
Droit de la protection de l'enfant — guide pratique (avec modèles), 2017.
URL : https://www.kokes.ch/fr/publications/droit-de-la-protection-de-lenfant-guide-pratique-avec-modeles (31.07.2025)

xii Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE).
Projet pour l'enfant 2023.
URL : https://www.cnape.fr/documents/le-projet-pour-lenfant-2023/ (31.07.2025)

xiii Accueil Parent-Enfant « La Parenthèse ».
URL : https://lapaj.ch/ (31.07.2025)

xiv ATD Quart Monde Suisse.
Université populaire Quart Monde.
URL : https://atd.ch/universite-populaire/ (31.07.2025)

xv Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), 19 octobre 1977 (RS 211.222.338).

xvi Cour eur. D.H. *Kutzner c. Allemagne*, n°46544/99, 10 juillet 2002 ;
Cour eur. D.H. *Strand Lobben e.a. c. Norvège* (Grande Chambre), n°37283/13, 10 septembre 2019.

xvii Conseil de l'Europe.
Résolution de l'Assemblée parlementaire 2232 (2018) sur Assurer un équilibre entre l'intérêt supérieur de l'enfant et le besoin de garder les familles ensemble, 5.6.4.

xviii Cour des comptes.
Évaluation des mesures de soutien à la parentalité proposées aux parents d'enfants placés, 15 octobre 2024.
URL : https://cdc-ge.ch/publications/n190-evaluation-des-mesures-de-soutien-a-la-parentalite-proposees-aux-parents-denfants-places/ (31.07.2025)

Veuillez citer ce document ainsi :
ATD Quart Monde Suisse (2025).
Bâtir un avenir sans pauvreté pour les enfants :
parents, institutions et société ensemble

Ce rapport est paru simultanément en allemand sous le titre :
Für die Kinder eine Zukunft ohne Armut schaffen:
Eltern, Institutionen und Gesellschaft gemeinsam

Ce rapport est disponible sur le site Internet du Mouvement
ATD Quart Monde Suisse : www.atd.ch.
© 2025 Mouvement ATD Quart Monde Suisse

Illustration première page de couverture : Hélène Perdereau
Imprimé à Belp, septembre 2025

Mené par :

ATD Quart Monde Vierte Welt
Crausa 3
1733 Treyvaux
www.atd.ch
IBAN : CH64 0900 0000 1700 0546 2

Mouvement international
ATD Quart Monde
12 rue Pasteur
95 480 Pierrelaye, France
www.atd-quartmonde.org

Agir Tou·te·s pour la Dignité

Soutenu par :

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

erinnern für morgen
se souvenir pour l'avenir
ricordare per il domani

Ein Programm des Bundes zur Vermittlung der Aufarbeitung fürsorgerischer Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen

Un programme de la Confédération pour transmettre l'histoire des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux

Un programma della Confederazione per tramandare la storia delle misure coercitive a scopo assistenziale e dei collocamenti extrafamiliari